
1.0 MISE À JOUR RELATIVE AU PROJET

324

PR6.1.2

Projet Oléoduc Énergie Est de
TransCanada – section québécoise

1.1 OBJECTIF

6211-18-018

Le 30 octobre 2014, Oléoduc Énergie Est Ltée (Énergie Est) et TransCanada PipeLines Limited (TransCanada) ont présenté une demande à l'Office national de l'énergie (l'Office ou ONÉ) en vue d'obtenir des approbations (Demande) pour construire et exploiter le Projet d'oléoduc d'Énergie Est (le Projet).¹

Dans sa Demande, Énergie Est a indiqué que des renseignements supplémentaires et mis à jour seraient transmis à l'Office, au besoin, tout au long du processus d'examen réglementaire. Le deuxième rapport supplémentaire a été déposé le 2 avril 2015; la présente correspond au troisième rapport supplémentaire. Les mises à jour et les rapports supplémentaires visent à aider l'Office dans son traitement de la Demande en lui transmettant les renseignements les plus à jour sur le Projet.

Pour faciliter le processus de l'Office, Énergie Est fournit un calendrier des présentations supplémentaires à jour avec la présente (voir l'Annexe 1-1, Rév. 3). La mise à jour tient compte de la réponse d'Énergie Est à la demande de renseignements n° 3 de l'Office (ONÉ 3).² Énergie Est poursuivra la révision et la mise à jour de ce calendrier des présentations supplémentaires lors des prochains dépôts trimestriels sur le Projet.

1.2 CONTENU

Le présent rapport comprend des mises à jour des deux premiers rapports supplémentaires et deux réponses d'Énergie Est à des demandes de renseignements (ONÉ 2.4 et ONÉ 3.1). Il comprend également des rapports supplémentaires sur les évaluations environnementales et socio-économiques (ÉES) déposées avec la Demande. Le présent rapport comprend la présente introduction (Mise à jour relative au Projet et Errata), accompagné de trois volumes d'annexes. Ces derniers sont présentés en plusieurs parties, comme suit :

- Annexe Volume 1, Cartes dépliantes
- Annexe Volume 2, Mises à jour du programme d'engagement
- Annexe Volume 3, Mise à jour de l'évaluation environnementale et socio-économique (ÉES) et Cartes-tracé environnementales (CTE)

¹ Se reporter au dossier ONÉ 2540913 pour la Demande et les Rapports supplémentaires n° 1 et 2 sur le site Web de l'ONÉ à l'adresse <https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll?func=ll&objId=2543426&objAction=browse&viewType=1>. Se reporter également au site Web d'Énergie Est pour la version française de ces documents.

² La réponse à ONÉ 3 a été déposée le 20 mai 2015 (numéro de dépôt ONÉ : A701091). Se reporter également au site Web d'Énergie Est pour la version française de ces documents.

La structure de la présente section (1.0 Mise à jour relative au Projet) est identique à celle de la Demande et est organisée comme suit :

- Demande Volume 4, Conception du pipeline
 - Tracé du pipeline
 - Franchissements de cours d'eau sans tranchée
 - Plan de gestion de la roche acide
- Demande Volume 5, Conception de la conversion
 - Gestion de l'intégrité
 - Réalignements du tracé le long des pipelines de conversion
- Demande Volume 7, Construction et exploitation
 - Calendrier de construction
 - Plan de gestion du dynamitage
 - Consultation relative au transport maritime
- Demande Volume 9, Participation des collectivités
- Demande Volume 10, Engagement à l'égard des Autochtones
 - Communautés et organisations
 - Programme sur les connaissances traditionnelles
 - Investissement et occasions d'affaires dans les communautés
 - Emploi et formation
 - Engagement permanent
- Demande Volume 11, Aperçu environnemental et socio-économique
 - Consultation avec les agences environnementales
 - Rapports supplémentaires sur l'ÉES
 - Évolution de la structure et de la feuille de route de l'ÉES

La présente section conclut avec un renvoi à une mise à jour des listes de contrôle du Guide de dépôt de l'Office, initialement inclus dans la Demande et mises à jour dans le Rapport supplémentaire no 1.

La Section 2.0 Errata fournit une table de concordance expliquant les révisions apportées à la Demande et à l'ÉES, aux deux premiers rapports supplémentaires et aux réponses d'Énergie Est à ONÉ 2.4 et à ONÉ 3.1. Les pages de remplacement sont également fournies en Annexe 2-1.

1.3 DEMANDE VOLUME 4 – CONCEPTION DU PIPELINE

1.3.1 Tracé du pipeline

À mesure que la planification technique et des travaux de construction progressent, et en réponse aux commentaires tirés des activités permanentes d'engagement et de

consultation, Énergie Est continue d'affiner le tracé du pipeline décrit dans sa Demande et le Rapport supplémentaire no 1.

La Demande était fondée sur le tracé du pipeline établi en février 2014. Les changements au tracé jusqu'en septembre 2014 ont été indiqués dans le Rapport supplémentaire no 1 pour les tronçons de la canalisation principale de l'Est de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick ainsi que les canalisations latérales Cromer, de Montréal et de Lévis. Des changements supplémentaires au tracé, jusqu'en décembre 2014, sont décrits dans le présent rapport pour le tronçon du Québec, allant de la frontière de l'Ontario et du Québec vers l'est jusqu'à la région de Lévis, et pour le tronçon du Nouveau-Brunswick.

Des mises à jour de l'évaluation environnementale ont été fournies pour les changements apportés au tracé décrit dans le Rapport supplémentaire no 1. Pour les changements au tracé décrits dans le présent rapport, des évaluations environnementales correspondantes devraient être déposées au quatrième trimestre de 2015.

Bon nombre des changements au tracé décrits dans le présent rapport sont situés dans le corridor du tracé de la Demande, tels qu'ils sont décrits dans l'ÉES. La plupart de ceux-ci tiennent compte des commentaires à la suite des activités de consultation et d'engagement en cours alors que d'autres sont nécessaires pour des fins de constructibilité et pour tenir compte des progrès constants dans la conception technique et environnementale du Projet.

Les changements au tracé à l'extérieur du corridor de la Demande, tels qu'ils sont décrits dans l'ÉES, figurent dans un aperçu à jour et des cartes du tracé détaillé à jour dans le présent rapport. Ces renseignements figurent dans les annexes suivantes :

- Annexe Volume 1A – Aperçu et cartes – tracé détaillé (tronçon du Québec jusqu'à la région de Lévis)
- Annexe Volume 1B – Aperçu et cartes – tracé détaillé (tronçon du Nouveau-Brunswick)

Les emplacements des installations le long des portions du tracé du pipeline qui ont été réalignées selon relocalisés conformément aux critères d'emplacement décrits dans la Demande et l'ÉES.

Une mise à jour des cartes générales et des cartes détaillées du tracé du Projet sera présentée au quatrième trimestre de 2015.³ Cette mise à jour des cartes tiendra compte des changements apportés au tracé jusqu'au troisième trimestre de 2015, des progrès en cours dans l'initiative d'optimisation des installations d'Énergie Est et le nouveau pipeline modifié et les nouvelles installations modifiées devant être décrits

³ Voir Annexe 1-1, rév. 2, pour une nouvelle présentation supplémentaire RS 5-1.

dans la modification apportée à la Demande. La modification devrait être déposée au quatrième trimestre de 2015.⁴

Résumé des changements au tracé

Le Tableau 1-1 (Rév. 1) résume les changements au tracé applicables aux nouveaux tronçons de la canalisation principale du pipeline d'Énergie Est. L'Annexe 1-2 décrit chaque changement au tracé qui sera implanté sur le tronçon du Québec jusqu'à la région de Lévis et sur le tronçon du Nouveau-Brunswick, selon le tracé du pipeline de décembre 2014.

Tableau 1-1 : Changements au tracé le long de la canalisation principale d'Énergie Est (Rév. 1)

| Tronçon du pipeline | Nbre de changements au tracé (RS 3)1 | Longueur du tronçon dans la Demande (km) | Longueur du tronçon après les changements au tracé (RS 3) (km) | Changement net de la longueur (RS 3) (km) |
|---|--------------------------------------|--|--|---|
| Alberta | s.o. | 284,1 | 284,1 | s.o. |
| Est de l'Ontario | s.o. | 106,0 | 106,0 | s.o. |
| Québec1 | 211 | 368,71 | 368,961 | 0,261 |
| Nouveau-Brunswick | 18 | 407,4 | 409,1 | 1,71 |
| Note : 1. Le 20 mai 2015, Énergie Est a déposé sa réponse à ONÉ 3. La réponse à ONÉ 3.1 comprenait un tableau avec les sections du pipeline le long du tracé du Québec allant de la frontière de l'Ontario et du Québec jusqu'à la région de Lévis. Ce tableau donne des renseignements pour la même portion du tronçon du Québec. | | | | |

Pour les mises à jour sur les longueurs de la section du pipeline pour le tronçon du Québec jusqu'à la région de Lévis et pour le tronçon du Nouveau-Brunswick, veuillez vous reporter à la section 2.0 Errata (Tableau 1-1 révisé du Rapport supplémentaire n° 1 et Tableau révisé ONÉ 3.1-1 de ONÉ 3.1).

Pour les changements à la longueur des canalisations principales et des canalisations latérales, veuillez vous reporter à la section 2, Errata (Tableau 1-2 révisé et ONÉ 3.1-2 du Rapport supplémentaire n° 1 et ONÉ 3.1, respectivement).

1.3.2 Franchissements de cours d'eau sans tranchée

Dans l'article 3.3.4.1 de la Demande Volume 4, Énergie Est a précisé qu'une méthode de forage directionnel horizontal (FDH) n'a pas été jugée techniquement réalisable aux points de franchissement proposés de la Rivière des Outaouais et de la Rivière-du-Nord en raison de la présence fréquente de pierres et de blocs rocheux et

⁴ Voir la réponse d'Énergie Est à l'élément (e) de ONÉ 3.1 (n° de dépôt ONÉ : A7109).

du substratum rocheux très fracturé. Par conséquent, Énergie Est a indiqué que d'autres emplacements et options sans tranchée allaient être analysés.

Dans la section 1.3.2 du Rapport supplémentaire no 1 (Mise à jour relative au Projet et Errata), Énergie Est a précisé que des essais sismiques préliminaires avaient été réalisés au franchissement de la Rivière-du-Nord et avaient été complétés sur la moitié du franchissement de la Rivière des Outaouais. Énergie Est prévoit terminer et déposer une étude de faisabilité d'une méthode alternative de franchissement sans tranchée pour la Rivière-du-Nord et une étude partielle de faisabilité du franchissement de la rivière des Outaouais au deuxième trimestre de 2015.

Toutefois, une partie des études sismiques a été retardée sur la Rivière des Outaouais en raison des pourparlers d'Énergie Est avec les autorités locales afin de résoudre des questions et des préoccupations liées au Projet. Une étude de faisabilité soulignant des méthodes alternatives de franchissement sans tranchée suit son cours et devrait être connue peu après l'interprétation des études sismiques approfondies.

Énergie Est prévoit actuellement déposer un rapport sur la faisabilité de méthodes alternatives de franchissement sans tranchée pour la rivière des Outaouais et la Rivière-du-Nord au quatrième trimestre de 2015.

1.3.3 Mise à jour sur la gestion de la roche acide

Comme il est décrit dans le Rapport supplémentaire n° 2 publié dernièrement, Énergie Est continue d'élaborer un plan pour la gestion des formations rocheuses acides éventuelles à certains endroits le long du tracé du pipeline au Québec et au Nouveau-Brunswick. Les travaux en appui de ce plan progressent selon le calendrier pour un dépôt au quatrième trimestre de 2015 (voir Annexe 1-1, RS 4-1). Une analyse documentaire, comme il est mentionné dans le Rapport supplémentaire n° 2, est en voie d'achèvement. Cette analyse donnera lieu à un rapport d'identification préliminaire des formations rocheuses acides et une série de cartes du terrain qui seront déposés dans le cadre du plan provisoire d'atténuation du drainage de la roche acide.

Un programme de confirmation sur le terrain est prévu pour cet été. Il sera utilisé pour confirmer la profondeur de l'assise rocheuse et les possibilités de formations rocheuses acides à divers emplacements le long du tracé du pipeline dans des secteurs du Nouveau-Brunswick où Énergie Est prévoit de plus fortes possibilités de rencontrer des formations rocheuses acides. Les résultats feront partie du plan provisoire de drainage de la roche acide et serviront également pour alimenter le plan de gestion du dynamitage qui est en voie de préparation actuellement (voir Section 1.5.2). Les conclusions des analyses documentaires et du programme sur le terrain formeront le cadre des futurs plans d'atténuation du drainage de la roche acide pour le Québec et le Nouveau-Brunswick. Celles-ci devront être terminées avant la construction.

1.4 DEMANDE VOLUME 5 – CONCEPTION DE LA CONVERSION

1.4.1 Programme de fouille d'enquête

Le 13 mars 2015, Énergie Est a déposé une réponse à une demande a) d'ONÉ 2.4 (n° de dépôt ONÉ : A4J6D0). Cette réponse fournissait une estimation provisoire du nombre de fouilles d'enquête prévues sur la canalisation principale de TransCanada en 2015 et 2016 (voir Tableau ONÉ 2.4-1). L'estimation comprenait des fouilles qui font partie du programme d'entretien du pipeline de TransCanada et celles qui sont exigées afin d'évaluer l'intégrité des pipelines ciblés pour la conversion du service du gaz au pétrole.

Depuis le 13 mars, Énergie Est a obtenu des données d'inspection en ligne (DIL) qui n'étaient pas disponibles au moment du dépôt. Ces DIL, jumelées aux changements du tracé en cours au calendrier du Projet (voir section 1.5 et figure 1-1, rév. 2), ont permis à Énergie Est de retarder environ 20 fouilles d'enquête qui étaient déjà prévues pour les pipelines de conversion en 2015.

Le Tableau 1-2 illustre le plan révisé de fouilles d'enquête. Pour une version à jour du Tableau ONÉ 2.4-1, veuillez vous reporter à la section 2.0, Errata.

Tableau 1-2 : Fouilles d'enquête le long des pipelines de conversion (Rév. 1)

| N° du pipeline de la canalisation principale | 2015 | 2016 | Total |
|--|------|------|-------|
| 100-3 | 59 | 7 | 66 |
| 1200-2 | 0 | 0 | 0 |
| Total ¹ | 59 | 7 | 66 |
| Note : 1. Ce total ne comprend pas les activités de suivi fondées sur les résultats des fouilles d'enquête prévues, ni ne comprend les fouilles sur les pipelines qui demeureront pour le service du gaz après la conversion. | | | |

1.4.2 Réalignements du tracé le long des pipelines de conversion

Énergie Est indiquait dans le Rapport supplémentaire n° 2 que les réalignements du tracé seront maintenant nécessaires uniquement autour de sept sites d'installation actuelles, par rapport à 17 réalignements qui avaient été initialement mentionnés dans la Demande. L'Annexe Volume 1C du présent rapport fournit une mise à jour des cartes détaillées du tracé des sections du pipeline qui n'ont plus besoin de réalignement.

1.5 DEMANDE VOLUME 7 – CONSTRUCTION ET EXPLOITATION

1.5.1 Calendrier de construction

À la section 2.5 de la Demande Volume 7, Énergie Est a fourni un plan de construction sur plusieurs années avec un calendrier de mise en service par étapes jusqu'à la fin de 2018. Le plan a été par la suite rajusté et déposé à nouveau afin de tenir compte de la date de dépôt réelle de la Demande du 30 octobre 2014.⁵

Le 2 avril 2015, Énergie Est a annoncé au public son intention de ne plus aller de l'avant avec le terminal maritime d'Énergie Est à Cacouna et que la date d'entrée en service était prévue pour 2020, en tenant compte de la portée modifiée du Projet et d'autres améliorations au calendrier du Projet. Depuis l'annonce publique du 2 avril, Énergie Est a mis à jour son plan de construction sur plusieurs années préliminaire déposé précédemment. Le plan actualisé est conditionnel aux approbations, permis et autorisations réglementaires prévus qui doivent être obtenus dans les délais pour le commencement des activités de construction au quatrième trimestre de 2017 (voir figure 1-1, Rév. 2). Les renseignements actualisés concernant ces autorisations, tenant compte de la date de mise en service de 2020, sont présentés à la section 2.0, Errata.

Comme il a été expliqué précédemment dans la Demande, des possibilités d'optimiser le calendrier de construction sont et seront recherchées tout au long de l'évolution du Projet et du processus d'examen réglementaire. Des périodes d'activités restreintes et des périodes particulières seront également prises en compte au cours de la planification détaillée de la construction.

⁵ Voir Rapport supplémentaire n° 1, Section 2 – Errata (N^{os} de dépôt ONÉ :A4G9T4 et A4G9T5).

1.5.2 Plan de gestion du dynamitage

Énergie Est élabore présentement un plan de gestion du dynamitage de l'assise rocheuse qui pourrait être rencontrée lors des escavations dans le cadre du Projet. L'élaboration de ce plan a été précisée dans la Demande Volume 7, section 2.10.⁶

Le plan de gestion du dynamitage intégrera les connaissances tirées des analyses documentaires et des programmes sur le terrain qui appuient le plan sur les formations rocheuses acides et sera déposé auprès de l'Office au quatrième trimestre de 2015.

1.5.3 Consultation relative au transport maritime

Comme indiqué dans les mises à jour relatives aux activités d'engagement des deux premiers rapports supplémentaires, Énergie Est poursuit ses activités d'engagement à l'égard des utilisateurs des voies navigables, notamment les communautés autochtones, sur la question du transport maritime en lien avec le Projet.

Le présent rapport comprend des détails sur les activités d'engagement relatives au transport maritime et autres questions maritimes dans les mises à jour des programmes d'engagement à l'égard des collectivités et des Autochtones (voir l'Annexe Volume 2 - Mises à jour du programme d'engagement).

Tout au long des activités d'engagement, des préoccupations ont été soulevées en ce qui concerne l'exploitation de terminaux maritimes et le transport maritime dans le cadre du Projet. Ces préoccupations portent sur ce qui suit:

- les effets potentiels cumulatifs et graduels du Projet sur la côte et en mer dans la baie de Fundy;
- les répercussions pour la population des Premières Nations des effets éventuels du Projet sur le système écologique et l'habitat des poissons de la baie de Fundy
- l'accès restreint éventuel aux zones d'utilisation traditionnelle des terres autour des installations du Projet
- les effets environnementaux d'une augmentation de la navigation maritime dans la baie de Fundy.

Énergie Est poursuit ses activités d'engagement à l'égard des communautés autochtones et des parties prenantes pour traiter ces préoccupations et prévoit continuer de remettre à l'Office des mises à jour au moyen des rapports périodiques d'Énergie Est sur les activités d'engagement relatives au Projet.

Dans la Demande Volume 7, Énergie Est a entrepris de remettre à l'Office un résumé des préoccupations soulevées lors du Processus d'examen technique des terminaux

⁶ N° de dépôt ONÉ : A4D9E7

maritimes et des sites de transbordement (TERMPOL) pour le Projet. Ce résumé sera compris dans les mises à jour relatives aux activités d'engagement sur le transport maritime, tel qu'il est décrit à l'Annexe 1-1, Rév. 3.

1.6 DEMANDE VOLUME 9 – PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS

Le présent rapport fait une mise à jour des activités d'engagement à l'égard des collectivités qui se sont déroulées au cours du premier trimestre de 2015.

Au cours de cette période, environ onze collectivités supplémentaires ont été identifiées pour l'envoi d'avis et la réalisation de possibles activités d'engagement liées à l'emplacement possible de logements et d'hébergement nécessaires pour la phase liée aux travaux de construction du Projet. De plus, plusieurs municipalités au Manitoba ont été fusionnées, ce qui a permis de réduire de 72 à 61 le nombre d'autorités municipales envers lesquelles le Projet s'engage.

Pour un résumé provincial des activités d'engagement communautaire au cours du premier trimestre de 2015, veuillez vous reporter à l'Annexe Volume 2 : Section 1.

1.7 DEMANDE VOLUME 10 – ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES

Énergie Est a participé à des activités d'engagement auprès de plus de 160 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis au cours du premier trimestre de 2015, tel qu'il est décrit ci-après et avec plus de détails dans les sommaires individuels pour les différentes communautés (voir Annexe Volume 2, Mises à jour du programme d'engagement).

1.7.1 Programme sur les connaissances traditionnelles

Énergie Est poursuit la mise en oeuvre d'un programme de collecte d'information sur les connaissances traditionnelles (CT) auprès des groupes autochtones qui participent au processus d'engagement relatif au Projet. À ce jour, 127 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis ont exprimé leur intérêt à participer au programme de collecte d'information sur les CT du Projet. À la fin du premier trimestre de 2015, 38 études sur les CT étaient en cours.

Pour de plus amples renseignements sur les progrès du programme sur les CT, voir l'Annexe Volume 2, Mises à jour du programme d'engagement.

En plus des détails sur les progrès du programme sur les CT qui continueront à faire partie des rapports supplémentaires sur les activités d'engagement, Énergie Est a l'intention de déposer auprès de l'Office un rapport à l'égard du programme sur les CT d'ici la fin du premier trimestre de 2016. Ce rapport devrait notamment

comprendre les effets potentiels du Projet sur l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones, en plus de proposer des mesures d'atténuation des effets qui ont été identifiés.

1.7.2 Investissement et occasions d'affaires dans les communautés

Par l'entremise de son programme d'investissement communautaire, d'Énergie Est a continué à accorder du financement à diverses initiatives, programmes et événements communautaires autochtones. Au début de 2015, Énergie Est a financé des événements culturels en Alberta, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, qui procurent un bienfait durable aux communautés le long du corridor du Projet, comme l'indique la liste à l'Annexe Volume 2, Mises à jour du programme d'engagement.

Énergie Est continuera à investir dans les communautés et à s'engager dans des initiatives et des programmes au niveau local qui aideront à consolider les groupes autochtones et qui seront à leur avantage. Ces initiatives et programmes continueront de faire l'objet d'un suivi et figureront dans les mises à jour trimestrielles sur les activités d'engagement qui sont transmises à l'Office, comme indiqué dans l'Annexe 1-1, Rév. 3.

1.7.3 Possibilités d'octroi de contrats et d'emploi

Énergie Est continue de rencontrer les communautés et les organisations intéressées des Premières Nations et des Métis pour discuter des possibilités d'octroi de contrats et d'emploi pour les Autochtones et les entreprises locales qualifiées.

Au cours du premier trimestre de 2015, Énergie Est a tenu 69 rencontres avec des dirigeants autochtones et 75 rencontres supplémentaires avec des entrepreneurs autochtones. Pour de plus amples renseignements, voir l'Annexe Volume 2 - Mises à jour du programme d'engagement.

1.7.4 Engagement permanent

Les résultats des activités d'engagement sont gérés par le Projet conformément au processus décrit dans la Demande Volume 10.

Les commentaires supplémentaires des groupes autochtones sur le Projet sont pris en compte dans la conception et la planification du Projet, lorsque ce sera techniquement et économiquement possible de le faire. Énergie Est continue de s'engager à l'égard des communautés des divers secteurs régionaux du Projet pour faire le suivi des mesures et des réponses proposées et pour traiter tous les enjeux et les préoccupations supplémentaires soulevés depuis le dépôt de la Demande et des deux premiers rapports supplémentaires.

Pour obtenir un compte rendu plus détaillé des activités d'engagement au cours du premier trimestre de 2015, comportant notamment des sommaires des activités

d'engagement auprès des communautés, voir l'Annexe Volume 2 - Mises à jour du programme d'engagement.

Énergie Est continuera de transmettre à l'Office des mises à jour trimestrielles sur ses activités d'engagement auprès des communautés, comme l'indique le calendrier mis à jour des rapports supplémentaires (Annexe 1-1, Rév. 3). Ces mises à jour fourniront des résumés du programme sur les CT, ainsi que sur l'octroi de contrats et la formation des Autochtones de même que des résumés à l'égard des communautés qui préciseront les questions, les préoccupations et les réponses offertes.

1.8 DEMANDE VOLUME 11 — APERÇU ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

1.8.1 Consultation avec les agences environnementales

Dans la Demande Volume 11, Énergie Est a donné des détails sur ses activités d'engagement auprès des agences environnementales provinciales fédérales et régionales entre avril 2013 et avril 2014.

Le Rapport supplémentaire n° 1 a fait la mise à jour des consultations qui ont eu lieu entre avril 2014 et août 2014, alors que le Rapport supplémentaire n° 2 a présenté une mise à jour des consultations qui ont eu lieu de septembre à décembre 2014.

Le présent rapport présente un résumé des activités de consultation du Projet auprès des agences environnementales fédérales, provinciales et régionales au cours du premier trimestre de 2015. Pendant cette période, diverses questions environnementales ont été abordées avec ces agences, notamment :

- des discussions avec Agriculture, Alimentation et Développement rural du Manitoba au sujet de la gestion de l'hernie des crucifères.
- des discussions avec l'Office de protection de la nature de la vallée Mississippi et l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau, en Ontario, relativement à ce qui suit :
 - l'exploitation et la gestion
 - les méthodes de construction et le calendrier
 - les effets cumulatifs sur l'environnement
 - les installations et le tracé du pipeline
 - la sécurité et les interventions en cas d'urgence
 - le processus de réglementation et d'octroi de permis
 - le franchissement de cours d'eau du Mississippi et de Rideau
- des discussions avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario relativement aux exigences en matière d'énergie pour les stations de pompes et les effets environnementaux associés aux turbines à gaz en Ontario;

- des discussions avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques sur les conditions de gestion des eaux de ruissellement aux stations de pompage
- des discussions avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick relativement au calendrier de dépôt des rapports de données techniques ainsi que des programmes de levés géotechniques et géophysiques, y compris le besoin de permis éventuels pour la modification des cours d'eau et des terres humides au cours des activités géophysiques
- des consultations auprès de Transports Canada (programme de protection des eaux navigables) sur les programmes d'évaluation géotechnique de 2014 et 2015 au terminal maritime Énergie Est de Canaport.

Les consultations avec les agences environnementales fédérales, provinciales et régionales sur ces questions et sur d'autres se poursuivront en 2015. L'Office continuera de recevoir des mises à jour à cet égard, comme indiqué dans l'Annexe 1-1, Rév. 3.

1.8.2 Évolution de la structure et de la feuille de route de l'ÉES

Afin de tenir compte des nouveaux renseignements ou des renseignements révisés sur le Projet, le contenu et la structure de base de l'ÉES ont évolué depuis le dépôt initial de la Demande le 30 octobre 2014. Au moment du dépôt, l'ÉES se composait de huit volumes en plusieurs parties. Bien qu'elle se compose encore de plusieurs parties, l'ÉES a évolué globalement au cours des dépôts supplémentaires pour se composer actuellement de 12 volumes. Une description de haut niveau des 12 volumes de l'ÉES est présentée ci-après.

De plus, afin de faciliter l'accès et pour des raisons de commodité, Énergie Est a élaboré un guide d'examen détaillé de l'ÉES (feuille de route de l'ÉES ou feuille de route). Cette feuille de route a été élaborée afin d'aider et de diriger les lecteurs dans les quelque 17 000 pages des renseignements environnementaux et socio-économiques qui ont déjà été déposées en appui du Projet (voir Annexe 1-3).

La feuille de route de l'ÉES sera affichée sur le site Web d'Énergie Est en anglais et en français (<http://www.energyeastpipeline.com/> and <http://www.oleoducenergieest.com/>) et sera mise à jour lors des dépôts supplémentaires ultérieurs.

Demande d'Énergie Est

La Demande renferme les fondements du dépôt de l'ÉES et comprend les volumes de l'ÉES suivants :

ÉES Volume 1 – Aperçu du projet et de l'évaluation

L'ÉES Volume 1 comprend les huit sections suivantes :

- Section 1 – Introduction
- Section 2 – Description du Projet
- Section 3 – Contexte réglementaire
- Section 4 – Méthodes alternatives
- Section 5 – Contexte environnemental et socioéconomique
- Section 6 – Méthodologie d'évaluation
- Section 7 – Inspection, surveillance et suivi
- Section 8 – Désaffectation et fermeture

ÉES Volume 2 – Évaluation des effets biophysiques

L'ÉES Volume 2 présente l'évaluation des effets biophysiques du Projet et comprend l'évaluation du Projet pour les composantes valorisées suivantes :

- l'environnement atmosphérique
- l'environnement acoustique
- les ressources en eau de surface
- les ressources en eau souterraine
- les poissons et leur habitat
- les sols et le terrain
- la végétation et les terrains humides
- la faune et l'habitat faunique

L'évaluation dans l'ÉES Volume 2 est organisée par province de la façon suivante :

- Alberta
- Saskatchewan et Manitoba
- Nord de l'Ontario
- Est de l'Ontario
- Québec
- Nouveau-Brunswick

L'ÉES Volume 2 ne comprend pas les terminaux de réservoirs, les pipelines d'interconnexion ou les terminaux maritimes au Québec et au Nouveau-Brunswick. Des renseignements sur ces installations se retrouvent dans ÉES Volume 4, Évaluation des effets biophysiques et socio-économiques des complexes de terminaux maritimes.

ÉES Volume 3 – Évaluation des effets socio-économiques

L'ÉES Volume 3 présente l'évaluation des effets socio-économiques du Projet et comprend les composantes valorisées suivantes :

- l'occupation humaine et l'utilisation des ressources
- les ressources patrimoniales
- les ressources paléontologiques

- l'usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles
- l'emploi et l'économie
- le bien-être social et culturel
- la santé humaine
- l'esthétique visuelle

L'évaluation dans l'ÉES Volume 3 est organisée par province de la façon suivante :

- Alberta
- Saskatchewan et Manitoba
- Nord de l'Ontario
- Est de l'Ontario
- Québec
- Nouveau-Brunswick

L'ÉES Volume 3 ne comprend pas les terminaux de réservoirs, les pipelines d'interconnexion ou les terminaux maritimes au Québec et au Nouveau-Brunswick. Des renseignements sur ces installations se retrouvent dans ÉES Volume 4, Évaluation des effets biophysiques et socio-économiques des complexes de terminaux maritimes.

ÉES Volume 4 – Évaluation des effets biophysiques et socio-économiques des complexes de terminaux maritimes

L'ÉES Volume 4 présente l'évaluation des effets biophysiques et socio-économiques des complexes de terminaux maritimes au Québec et au Nouveau-Brunswick. Ce volume comprend un terminal de réservoirs, des pipelines d'interconnexion et un terminal maritime.

L'ÉES Volume 4 comprend les parties A, B et C :

- la Partie A présente l'évaluation du complexe de terminal maritime au Québec⁷
- la Partie B présente l'évaluation du terminal maritime au Nouveau-Brunswick
- la Partie C présente l'évaluation du transport maritime au Québec et au Nouveau-Brunswick.

L'évaluation dans l'ÉES Volume 4 comprend les composantes valorisées biophysiques et socio-économiques couvertes dans l'ÉES Volume 2 et dans l'ÉES Volume 3.

⁷ Comme il a été indiqué dans le Rapport supplémentaire n° 2, et la lettre d'avis d'Énergie Est à l'Office datée du 2 avril 2015 (n° de dépôt ONÉ : A4K2E0), le terminal maritime d'Énergie Est à Cacouna ne constitue plus une proposition dans le cadre du Projet. Une modification aux parties touchées de la Demande, y compris l'ÉES Volume 4, est prévue pour un dépôt auprès de l'Office au quatrième trimestre de 2015.

ÉES Volume 5 – Effets du Projet sur l’environnement

L’ÉES Volume 5 présente l’évaluation des effets biophysiques éventuels du Projet sur l’environnement, y compris les conditions géologiques, hydrogéologiques et climatiques.

ÉES Volume 6 – Accidents et défaillances

L’ÉES Volume 6 met l’accent sur les accidents et les défaillances liés à la construction et l’exploitation du pipeline et des installations connexes. Il comprend huit sections :

- Section 1 – Introduction
- Section 2 – Fréquence des incidents et analyse du volume – Oléoduc terrestre
- Section 3 – Caractéristiques du pétrole brut, devenir dans l’environnement, propagation et effets
- Section 4 – Sites d’intérêt
- Section 5 – Évaluation du volet maritime
- Section 6 – Construction du pipeline
- Section 7 – Sécurité du pipeline
- Section 8 – Conclusion

Une évaluation des déversements maritimes sera fournie dans des dépôts supplémentaires (voir l’Annexe 1-1, Rév. 3).

ÉES Volume 7 – Résumé et conclusions

L’ÉES Volume 7 comprend :

- un sommaire des méthodes utilisées pour évaluer les effets résiduels et cumulatifs potentiels dans l’ÉES Volumes 2, 3 et 4
- un sommaire des résultats et des conclusions importantes pour les effets résiduels et les effets cumulatifs potentiels du Projet, y compris les conclusions d’importance pour chacune des composantes valorisées dans l’ÉES Volumes 2, 3 et 4
- un sommaire des effets de l’environnement sur le Projet
- un sommaire de l’évaluation des accidents et des défaillances
- une évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES)

ÉES Volume 8 – Plans de protection de l’environnement

L’ÉES Volume 8 présente le PPE provisoire pour les terminaux de réservoirs, les terminaux maritimes, les stations de pompage, les nouvelles sections du pipeline, les activités de conversion et les installations temporaires. Les mises à jour à l’ÉES

Volume 8 ont été présentées dans le Rapport supplémentaire n° 2 et sont également incluses dans le présent rapport (voir Annexe Volume 3A et 3B).

Rapport supplémentaire n° 1 – ÉES Volumes 9, 10 et 11 supplémentaires

Le Rapport supplémentaire n° 1 comprend trois volumes ÉES supplémentaires – ÉES Volumes 9, 10 et 11. Ces volumes sont les suivants :

ÉES Volume 9 – Mises à jour de l'ÉES terrestre

L'ÉES Volume 9 met l'accent sur les composantes du Projet et les effets connexes sur le Projet qui n'ont pas été évalués dans l'ÉES ou qui ont changé depuis le dépôt de la Demande. Il propose des évaluations de l'optimisation du tracé, des réalignements autour des installations existantes de TransCanada et trois remplacements de traversées de cours d'eau (rivière Assiniboine au Manitoba et rivières Rideau et Madawaska en Ontario).

L'ÉES Volume 9 présente également une évaluation sur la détermination de l'importance de :

- l'effet du Projet sur la mortalité des poissons et des moules associée à l'emploi de la tranchée ouverte dans le cadre du remplacement du franchissement du cours d'eau de la rivière Assiniboine au Manitoba
- l'inclusion de l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest à la lumière de la stratégie de rétablissement proposée du 3 juillet 2014 de cette espèce dans le nord de l'Ontario et l'est de l'Ontario.
- l'évaluation quantitative des effets du Projet sur l'habitat essentiel du caribou des bois dans le nord de l'Ontario.

ÉES Volume 10 – Mise à jour de l'ÉES maritime

L'ÉES Volume 10 présente une mise à jour des informations de référence et des évaluations des effets connexes sur les poissons de mer et leur habitat relativement aux composantes du Projet qui étaient incluses dans l'ÉES.

ÉES Volume 11 – Rapports de données techniques

L'ÉES Volume 11 présente des rapports de données techniques pour :

- l'environnement atmosphérique
- l'environnement acoustique
- les sols
- la végétation et les terrains humides
- les poissons et leur habitat
- les poissons de mer et leur habitat
- la faune et son habitat
- les accidents et les défaillances

- les ressources en eau de surface
- l'occupation humaine et l'utilisation des ressources
- les GES
- le drainage de la roche acide

Les rapports de données techniques sont organisés par province, à l'exception des GES et du drainage de la roche acide.

Rapport supplémentaire n° 2 – Mises à jour de l'ÉES Volume 8

Le Rapport supplémentaire n° 2 comprend une mise à jour de l'ÉES Volume 8 comportant des PPE et ÉES/TMASR révisés, à l'exception du Québec. Il comprend également une mise à jour de l'ÉES Volume 6, Accidents et défaillances, relativement au site d'intérêt de la rivière Iroquois au Nouveau-Brunswick.

Rapport supplémentaire n° 3 – Volume 12 supplémentaire

Le présent rapport comprend un volume ÉES supplémentaire – ÉES Volume 12. Ce volume comprendra des rapports indépendants pour des composantes spécifiques du Projet, commençant avec l'évaluation des franchissements d'urgence de l'Alberta jusqu'en Ontario (voir Annexe Volume 3, Présentations supplémentaires ÉES).

Des mises à jour supplémentaires à des évaluations seront présentées dans les rapports supplémentaires à venir en 2015, le tout documenté dans l'Annexe 1-1, Rév. 3.

1.8.3 Rapports supplémentaires sur l'ÉES

Comme indiqué dans le Rapport supplémentaire n° 2 (Annexe 1-1, Rév. 2), le présent rapport propose :

- un addendum de l'ÉES portant sur l'évaluation des effets sur les méthodes de franchissement d'urgence pour les franchissements des cours d'eau sans tranchée de l'Alberta jusqu'en Ontario (poissons et leur habitat uniquement)⁸
- des tableaux sur les mesures d'atténuation spécifiques aux ressources (TMASR) et l'ÉES pour les tronçons du nouveau pipeline de la frontière de l'Ontario et du Québec jusqu'à la région de Lévis.

Pour le rapport sur les franchissements d'urgence et les dessins de référence, voir l'Annexe Volume 3A du présent rapport. L'ÉES et les TMASR sont présentés dans l'Annexe Volume 3B.

⁸ Voir l'élément supplémentaire RS 3-13, Annexe 1-1, Rév. 2, Rapport supplémentaire n° 2

Un addendum de l'ÉES pour les franchissements d'urgence au Québec et au Nouveau-Brunswick, ainsi que l'ÉES et les TMSR de la région de Lévis jusqu'à la frontière du Québec et du Nouveau-Brunswick, seront déposés d'ici la fin du quatrième trimestre de 2015 (voir Annexe 1-1, Rév. 3).⁹

Deux nouveaux rapports ont été mentionnés dans le Rapport supplémentaire n° 1 portant sur le transport de sédiments de la rivière Assiniboine et la modélisation hydrologique de cette rivière et une analyse des eaux de ruissellement du ruisseau Anthonys. Ces rapports seront déposés aux troisième et quatrième trimestres de 2015, respectivement (voir Annexe 1-1, Rév. 3).¹⁰

1.9 MISE À JOUR DE LA LISTE DE CONTRÔLE DU GUIDE DE DÉPÔT

Afin d'aider l'Office dans son examen de la Demande et des dépôts ultérieurs, des listes de contrôle à jour du *Guide de dépôt* sont proposées à l'Annexe 1-4. La prochaine mise à jour à ces listes de contrôle est prévue au quatrième trimestre de 2015.

1.10 CONFORMITÉ AVEC LE CSA Z662-15

Énergie Est est au courant d'une mise à jour du CSA Z662-15 effectuée en juin 2015. Par conséquent, Énergie Est a initié une révision de la mise à jour des standards afin de déterminer si des changements importants devraient être apportés au Projet. Une évaluation des progrès incluant la mise en œuvre des mesures sera fournie lors du rapport supplémentaire n°4 (pour référence consulter l'annexe 1-1 Rev 3, Item 3-17).

1.11 CONCLUSION

Ceci met fin au Rapport supplémentaire n° 3 d'Énergie Est.

⁹ Voir également la réponse d'Énergie Est à ONÉ 3.1.

¹⁰ Voir les présentations supplémentaires RS 4-9 et RS 5-5, Annexe 1-1, Rév. 3.

Annexe 1-1

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 3)

| N° de la pièce | Renvoi | Dépôt supplémentaire | Date cible de dépôt | État |
|---|---|--|---------------------------------------|---------|
| Rapport supplémentaire n° 1 – Janvier 2015 | | | | |
| RS 1-1 | Demande Volume 1, Tableau 2-6 | Mise à jour du programme d'engagement des Autochtones, y compris des activités d'engagement de suivi avec des communautés supplémentaires identifiées par l'ONÉ au printemps de 2014 | T4 2014 (Révisé janvier 2015) | Terminé |
| RS 1-2 | Demande Volume 1, Section 2.17 ÉES Volume 1, Section 1.2.1 | Évaluation des éléments du Projet non compris dans l'ÉES, notamment : modification du tracé du pipeline autour des stations de compression et des vannes de canalisation principale sur le pipeline de conversion Remplacements du passage des cours d'eau optimisation du tracé dans le cadre de la conception détaillée et commentaires des parties intéressées | Tel qu'indiqué dans la case au-dessus | Terminé |
| RS 1-3 | Demande Volume 1, Section 2.17 ÉES Volume 1, Section 1.2.2 | Addendum de l'ÉES portant sur la détermination de l'importance : des effets potentiels d'un franchissement avec tranchée à ciel ouvert dans la rivière Assiniboine au Manitoba sur la mulette feuille d'érable en s'appuyant sur la modélisation de transport de sédiments de la rainette faux-grillon de l'Ouest en tenant compte du programme de rétablissement proposé en Ontario pour cette espèce déposé le 3 juillet 2014 | Tel qu'indiqué dans la case au-dessus | Terminé |
| RS 1-4 | Demande Volume 11, Section 3 ÉES Volume 1, Section 1.2.2 | Les rapports des données techniques qui comprendront les données recueillies sur le terrain en 2014 (tel qu'identifié dans l'ÉES Volumes 2, 3, 4 et 6) | Tel qu'indiqué dans la case au-dessus | Terminé |
| RS 1-5 | Demande Volume 11, Section 3 ÉES Volume 1, Section 1.2.2 | Évaluation quantitative des effets potentiels du Projet sur l'habitat essentiel du caribou des bois dans le nord de l'Ontario | Tel qu'indiqué dans la case au-dessus | Terminé |
| Rapport supplémentaire n° 2 – Mars 2015 | | | | |
| RS 2-2 | Demande Volume 4, Section 4.3, Annexes Vol 4-3 et Vol 4-4 | Mises à jour des rapports sur les géorisques et rapports hydrotechniques de Golder Associates Inc., y compris les mesures d'atténuation éventuelles | T1 2015 | Terminé |
| RS 2-3 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.3 | Rapports de faisabilité pour huit franchissements sans tranchée le long du tronçon du Nouveau-Brunswick | T1 2015 | Terminé |

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 3) (cont'd)

| N° de la pièce | Renvoi | Dépôt supplémentaire | Date cible de dépôt | État |
|-----------------------|--|---|----------------------------|-------------|
| RS 2-4A | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.4 | Mise à jour des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada le long des tronçons de conversion | T1 2015 | Terminé |
| RS 2-4 B | Rapport supplémentaire N°2, Section 1.4 | Cartes routières détaillées à une échelle de 1 :50, 000 éliminant les modifications du tracé sur environ 10 sites existants de TransCanada | T2 2015 | Terminé |
| RS 2-5 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.5 | Rapport d'étape sur l'initiative d'optimisation de la conception de l'installation | T3 2015 | Prévu |
| RS 2-6 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.6 | Mise à jour des activités de participation des collectivités | T1 2015 | Terminé |
| RS 2-7 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.7 | Mise à jour des activités d'engagement à l'égard des Autochtones | T1 2015 | Terminé |
| RS 2-8 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.8 | Mise à jour de la consultation avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux en environnement | T1 2015 | Terminé |
| RS 2-9 | Demande Volumes 7, 9 et 10 | Mise à jour de la consultation sur le transport maritime pour le Nouveau-Brunswick | T1 2015 | Terminé |
| RS 2-10 | Demande Volume 1, Section 2.17 ÉES Volume 1, Section 1.2.2 ÉES Volume 4, Section 11 partie B Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 | Addendum de l'ÉES portant sur la détermination de l'importance des effets associés au transport maritime de la baie de Fundy sur les mammifères marins. Rapports des données techniques du Nouveau-Brunswick sur la faune marine et habitat de la faune marine | T3 2015 | Prévu |
| RS 2-11 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 | Réévaluation d'un site d'intérêt pour le franchissement de la rivière Iroquois à la suite d'une modification du tracé | T1 2015 | Terminé |

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 3) (cont'd)

| N° de la pièce | Renvoi | Dépôt supplémentaire | Date cible de dépôt | État |
|--|--|--|---------------------|---------|
| RS 2-12 | ÉES Volume 1, Section 1.2.2 Rapport supplémentaire No.1, Section 1.9.3 | Documents d'atténuation complets comprenant : Mises à jour des plans de protection de l'environnement (à l'exception du terminal maritime Énergie Est de Canaport) Cartes-tracés environnementales pour Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario et Nouveau-Brunswick Tableaux sur les mesures d'atténuation propres aux ressources à l'extérieur du Québec | T1 2015 | Terminé |
| RS 2-13 | Rapport supplémentaire N.2, Section 1.10 | Mise à jour des PPE sur le terminal maritime d'Énergie Est de Canaport | T4 2015 | Prévu |
| RS 2-14 | Rapport supplémentaire N.2, Section 1.10 | Figures environnementales avec atténuation pour les stations de pompages, terminaux de réservoirs et le terminal maritime Énergie Est de Canaport | T4 2015 | Prévu |
| Rapport supplémentaire n° 3 – Juin 2015 | | | | |
| RS 3-1 | Demande Volume 1, Section 2.9.4, Demande Volume 4, Section 3.3; Annexes Vol 4-48 à Vol 4-55 | Mise à jour de l'information pour tenir compte des travaux géotechniques en cours sur huit franchissements de cours d'eau au sud du fleuve Saint-Laurent | T3 2015 | Prévu |
| RS 3-2 | Demande Volume 3, Section 4.2.3, Garanties financières Guide de dépôt de l'ONÉ, juin 2014 (Rubrique D1a-d) | Garanties financières incluant : Protection assurance Évaluation des risques détaillés Estimation détaillée des coûts selon le pire des scénarios d'un déversement terrestre et maritime Installation maritime Application des résultats sur l'évaluation des risques détaillés | T4 2015 | Prévu |
| RS 3-3 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.5.1 | Mise à jour du terminal maritime de Cacouna d'Énergie Est | T2 2015 | Terminé |
| RS 3-4 | Demande Volumes 7, 9 et 10 | Mise à jour de la consultation sur le transport maritime | T2 2015 | Terminé |
| RS 3-5 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.6 | Mise à jour des activités de participation des collectivités. | T2 2015 | Terminé |
| RS 3-6 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.7 | Mise à jour des activités d'engagement à l'égard des Autochtones. | T2 2015 | Terminé |

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 3) (cont'd)

| N° de la pièce | Renvoi | Dépôt supplémentaire | Date cible de dépôt | État |
|----------------|--|--|---------------------|---------------------------------|
| RS 3-7 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.8 | Mise à jour de la consultation avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux en environnement. | T2 2015 | Terminé |
| RS 3-10 | Demande Volume 1, Section 2.13 Demande Volume 7, Sections 5.1.9 et 5.3 Guide de dépôt de l'ONÉ, juin 2014 (Rubrique H6) | Mise à jour sur la revue et les études du TERMPOL envoyées à Transport Canada | T4 2015 | Prévu pour Énergie Est Canaport |
| RS 3-11 A | Demande Volume 1, Section 2.9.4 Demande Volume 4, Sections 3.3.1.4 et 3.4.4, Annexes Vol 4-35, 4-62 et 4-65 Demande Volume 5, Sections 4.2.5 et 4.2.6, Annexes Vol 5-42, Vol 5-45, et Vol 5-46 | Mises à jour de la méthodologie de franchissement et des emplacements de rechange pour les franchissements des rivières des Outaouais et rivière du Nord, traversant le tronçon du Québec | T2 2015 | Terminé |
| RS 3-11 B | Rapport Supplémentaire N°3, Section 1.3.2 | Rapports de faisabilités sur les franchissements alternatifs sans tranchée et méthodes d'urgence du passage de la Rivière des Outaouais et la Rivière du Nord situé sur le tronçon du Québec | T4 2015 | Prévu |
| RS 3-12 A | ÉES Volume 1, Section 1.2.2 Rapport supplémentaire N°1, Section 1.9.3 | Feuilles d'alignements environnementales et ressources spécifiques sur les tableaux de mesures d'atténuation à partir de la frontière ON-QC jusqu'à Lévis | T2 2015 | Terminé |
| RS 3-12 B | ÉES Volume 1, Section 1.2.2 Rapport supplémentaire N°1, Section 1.9.3 | Feuilles d'alignements environnementales et ressources spécifiques sur les tableaux de mesures d'atténuation à partir de Lévis jusqu'à la frontière QC-N-B | T4 2015 | Prévu |
| RS 3-13 | ÉES Volume 2, Section 6 parties A et C2 Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 | Addendum de l'ÉES portant sur l'évaluation des effets sur les méthodes d'urgence du passage de cours d'eau pour le franchissement des cours d'eau sans tranchée (Alberta et Ontario) | T2 2015 | Terminé |
| RS 3-15 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 | Mise à jour de l'ÉES sur l'environnement acoustique | T4 2015 | Prévu |

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 3) (cont'd)

| N° de la pièce | Renvoi | Dépôt supplémentaire | Date cible de dépôt | État |
|---|--|---|----------------------------|-------------|
| RS 3-16 A | Rapport supplémentaire n° 2, Section 1.3 Rapport supplémentaire n°3, Section 1.3 | Mise à jour depuis décembre 2014 sur le plan du tracé du pipeline incluant aperçu et cartes détaillées du tracé à partir de la frontière ON-QC jusqu'à Lévis et de la frontière QC-NB jusqu'à la frontière de St-John, NB | T2 2015 | Terminé |
| RS 3-16 B | Rapport supplémentaire n° 2, Section 1.3 Rapport supplémentaire n°3, Section 1.3 | Mise à jour sur le plan du tracé du pipeline à partir de Lévis jusqu'à la frontière QC-NB. | T4 2015 | Prévu |
| RS 3-17 | Rapport supplémentaire n°3, Section 1.10 | Mise à jour du CSA Z662 en juin 2015 incluant une évaluation des progrès incluant la mise en œuvre des mesures. | T3 2015 | Prévu |
| Rapport supplémentaire n° 4 – Septembre 2015 | | | | |
| RS 4-1 | Demande Volume 1, Section 2.9.3 Demande Volume 4, Section 2.9 Demande Volume 7, Section 2.11 | Plan d'atténuation pour les formations rocheuses acides incluant les mesures préliminaires d'atténuation | T4 2015 | Prévu |
| RS 4-2 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.3 | Rapports de faisabilité sur huit franchissements de cours d'eau sans tranchée le long du tronçon du Nouveau-Brunswick. | T3 2015 | Prévu |
| RS 4-3 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.6 | Mise à jour des activités de participation des collectivités. | T3 2015 | Prévu |
| RS 4-4 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.7 | Mise à jour des activités d'engagement à l'égard des Autochtones. | T3 2015 | Prévu |
| RS 4-5 | Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.8 | Mise à jour de la consultation avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux en environnement. | T3 2015 | Prévu |

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 3) (cont'd)

| N° de la pièce | Renvoi | Dépôt supplémentaire | Date cible de dépôt | État |
|----------------|--|---|---------------------|--------|
| RS 4-6 A | Volume 11, Section 3 ÉES Volume 1, Section 1.2.1 Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour du Projet et errata, Section 1.9.2 | Évaluation des éléments du Projet non inclus dans l'ÉES de l'Alberta et Ontario, notamment : Obstruction principale des sites de vannes sur les tronçons de conversion des routes d'accès permanentes aux terminaux de réservoirs, aux stations de pompage et aux vannes de sectionnement de la canalisation principale Optimisation du site d'installation Modifications du tracé de l'emplacement des camps, des aires de stockage et des autres installations auxiliaires temporaires connus | T3 2015 | Prévu |
| RS 4-6 B | Volume 11, Section 3 ÉES Volume 1, Section 1.2.1 Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour du Projet et errata, Section 1.9.2 | Évaluation des composantes du projet non inclus dans l'ÉES du Québec et du Nouveau-Brunswick, incluant : Route d'accès permanents aux terminaux de réservoirs, stations de pompages Optimisation du site d'installation Modification du tracé | T4 2015 | Prévu |
| RS 4-7 | ÉES Volume 1, Section 1.2.2 | Évaluation des risques posés pour la santé humaine et l'écologie par un scénario de déversement mineur et le pire scénario de déversement crédible en cas de déversement en milieu marin | T4 2015 | Prévu |
| RS 4-8 A | <ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 2, partie D et E, Section 6 • Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 Rapport supplémentaire n°3, Section *** | Addendum de l'ÉES portant sur l'évaluation des effets sur les méthodes d'urgence du passage de cours d'eau pour le franchissement des cours d'eau sans tranchée, de la frontière ON-QC jusqu'à Lévis et de la frontière QC-NB jusqu'à Saint-John au Nouveau-Brunswick, | T3 2015 | Prévu |
| RS 4-8 B | ÉES Volume 2, partie D et E, Section 6 Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 Rapport supplémentaire n°3, Section *** | Addendum de l'ÉES portant sur l'évaluation des effets sur les méthodes d'urgence du passage de cours d'eau pour le franchissement des cours d'eau sans tranchée, Lévis à la frontière QC-N-B. | T4 2015 | Prévue |
| RS 4-9 | Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volume 3, Section 3.4.8 | Transport des sédiments de la Rivière Assiniboine et modélisation hydrologique | T3 2015 | Prévue |

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 3) (cont'd)

| N° de la pièce | Renvoi | Dépôt supplémentaire | Date cible de dépôt | État |
|--|--|--|---------------------|--------|
| Rapport supplémentaire n° 5 – Décembre 2015 | | | | |
| RS 5-1 | Rapport supplémentaire No.3, Section *** | Mise à jour des cartes à l'échelle de 1 :200 000 et 1 :50 000 (par exemple : aperçu général et cartes détaillées) | T4 2015 | Prévue |
| RS 5-2 | Rapport supplémentaire No.3, Section 1.5.2 | Soumettre le plan destructif de gestion | T4 2015 | Prévue |
| RS 5-3 | Demande, Volume 11, Section 3 ÉES, Volume 1, Section 1.2.1 Rapport supplémentaire n°1, Mise à jour relative au Projet et Errata, Section 1.9.2 | Évaluation d'emplacements de camps connus, de chantiers de réserves et autres établissements complémentaires temporaires non-inclus dans l'ÉES (de l'Alberta au Nouveau-Brunswick). | T4 2015 | Prévu |
| RS 5-4 | Demande, Volume 11, Section 3 ÉES, Volume 1, Section 1.2.1 Rapport supplémentaire n°1, Mise à jour relative au Projet et Errata, Section 1.9.2 | Mise à jour de l'évaluation socio-économique suite à des changements associés au projet de l'Alberta au Nouveau-Brunswick Optimisation du site d'installation Modification du tracé Emplacements de camps connus, de chantiers de réserves et autres établissements complémentaires temporaires | T4 2015 | Prévu |
| RS 5-5 | Demande, Volume 11, Section 3 ÉES, Volume 1, Section 1.2.1 Rapport supplémentaire n°1, Mise à jour relative au Projet et Errata, Section 1.9.2 | Mise à jour de l'évaluation socio-économique suite à des changements associés au projet de l'Alberta au Nouveau-Brunswick Optimisation du site d'installation Modification du tracé Emplacements de camps connus, de chantiers de réserves et autres établissements complémentaires temporaires | T4 2015 | Prévu |
| RS 5-6 | • Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volume 3, Section 5.3.7 | Analyse d'écoulement terrestre par Anthony Brook | T4 2015 | Prévu |
| Rapport supplémentaire n°6 – Mars 2016 | | | | |
| RS 6-1 | Rapport supplémentaire No.2, Section 1.8.2 | Rapport des connaissances traditionnelles | T1 2016 | Prévu |

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 3) (cont'd)

| N° de la pièce | Renvoi | Dépôt supplémentaire | Date cible de dépôt | État |
|--|--|---|----------------------------|-------------|
| Rapport supplémentaire n°7 – Juin 2016 | | | | |
| RS 7-1 | Demande Volume 8, Guide de dépôt de l'ONÉ et prérequis, rubrique G4 (27 juin 2014) | Plans d'arpentage pour la construction avec des renseignements détaillés sur la propriété des terres | T2 2016 | Prévu |
| RS 7-2 | Demande Volume 1, Section 2.7.5 Demande Volume 5, Section 2.3 | Plan de mesures correctives afin de résoudre les problèmes identifiés lors des inspections internes Confirmation de la réalisation du plan de mesures correctives mené au cours de la construction du Projet | T3 2017 | Prévu |

Annexe 1-2

Tableau du résumé des changements au tracé

Tableau 1-2.1: Tableau du résumé des changements au trace (segment Québec, QC-ON frontière à Lévis)

| Numéro d'identité | Coordonnées du changement au tracé | | Longueur de la ligne du changement au tracé (mètres) | Classe de déviation | Description | Commentaires |
|-------------------|------------------------------------|---------------------|--|---------------------|---|--|
| | Début (lat. et long.) | Fin (lat. et long.) | | | | |
| QC-58 | 45° 34' 27" N | 45° 35' 01" N | 1116.74 | 50 à 100 m | Le franchissement de la Rivière du Nord a été déplacé à l'ouest d'une ligne d'électricité. | Le FDH a été jugé infaisable dans le secteur. Le tracé a été rajusté afin d'évaluer d'autres méthodes de franchissement et d'éviter la proximité d'une maison. |
| | 74° 20' 58" O | 74° 21' 04" O | | | | |
| QC-59 | 45° 43' 33" N | 45° 43' 46" N | 491.67 | 50 à 100 m | Le tracé a été déplacé légèrement vers le sud-est. | Le tracé a été rajusté à la demande d'un propriétaire foncier. |
| | 73° 57' 25" O | 73° 57' 14" O | | | | |
| QC-60 | 45° 45' 09" N | 45° 45' 03" N | 383.80 | 50 à 100 m | Le tracé a été déplacé vers le nord-ouest afin de rester droit sur une plus longue distance. | Le tracé a été rajusté afin d'éviter la proximité de cours d'eau et pour d'autres considérations techniques. |
| | 73° 55' 25" O | 73° 55' 32" O | | | | |
| QC-61 | 45° 47' 21" N | 45° 47' 52" N | 2038.92 | > 250 m | Le tracé a été déplacé vers le nord-ouest juste à l'extérieur du secteur boisé sur une distance d'environ 1,5 km. | Le tracé a été rajusté à la suite de discussions avec des propriétaires fonciers préoccupés et la présence d'érablières et de bâtiments existants. |
| | 73° 40' 23" O | 73° 39' 11" O | | | | |
| QC-62 | 45° 47' 08" N | 45° 47' 08" N | 305.45 | 50 à 100 m | Le tracé a été rajusté de sorte que le franchissement de la route 25 a été déplacé vers le nord | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer le franchissement de la route 25. |
| | 73° 34' 44" O | 73° 34' 30" O | | | | |

Tableau 1-2.1: Tableau du résumé des changements au trace (segment Québec, QC-ON frontière à Lévis) (cont'd)

| Numéro d'identité | Coordonnées du changement au tracé | | Longueur de la ligne du changement au tracé (mètres) | Classe de déviation | Description | Commentaires |
|-------------------|------------------------------------|---------------------|--|---------------------|---|--|
| | Début (lat. et long.) | Fin (lat. et long.) | | | | |
| QC-63 | 45° 46' 53" N | 45° 46' 53" N | 578.54 | 50 à 100 m | Le tracé a été déplacé vers le nord sur une distance de plus de 600 m. | Le tracé a été rajusté pour des contraintes de constructibilité reliées au franchissement de la route, pour d'autres considérations techniques, et à la suite de discussions avec un propriétaire foncier. |
| | 73° 32' 67" O | 73° 32' 57" O | | | | |
| QC-64 | 45° 57' 15" N | 45° 59' 19" N | 4571.37 | > 250 m | Le tracé a été déplacé vers le côté ouest de la route 40 sur une distance supérieure de 4,5 km. | Le tracé a été rajusté à la suite de discussions avec la municipalité locale et les propriétaires fonciers afin d'éviter la proximité d'un site d'enfouissement et d'un réservoir d'eau. |
| | 73° 17' 29" O | 73° 16' 03" O | | | | |
| QC-65 | 46° 05' 38" N | 46° 06' 23" N | 1425.95 | 50 à 100 m | Le tracé a été déplacé vers l'ouest sur une distance de 1,4 km. | Le tracé a été rajusté afin de suivre la ligne du lot de la propriété et pour des considérations techniques se rapportant au franchissement de la Rivière Bayonne. |
| | 73° 11' 49" O | 73° 11' 35" O | | | | |
| QC-66 | 46° 09' 44" N | 46° 09' 52" N | 343.50 | 50 à 100 m | Le tracé a été ajusté de sorte que l'emplacement du franchissement du chemin de fer soit déplacé plus vers le nord-est. | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer le franchissement de l'oléoduc TQM et du chemin de fer. |
| | 73° 07' 31" O | 73° 07' 24" O | | | | |
| QC-67 | 46° 13' 18" N | 46° 13' 56" N | 1912.43 | > 250 m | Le tracé a été déplacé vers l'ouest sur une distance de 1,5 km. | Le tracé a été rajusté à la suite de discussions avec la municipalité afin d'accommoder un développement futur éventuel. |
| | 73° 02' 17" O | 73° 01' 40" O | | | | |

Tableau 1-2.1: Tableau du résumé des changements au trace (segment Québec, QC-ON frontière à Lévis) (cont'd)

| Numéro d'identité | Coordonnées du changement au tracé | | Longueur de la ligne du changement au tracé (mètres) | Classe de déviation | Description | Commentaires |
|-------------------|------------------------------------|---------------------|--|---------------------|---|--|
| | Début (lat. et long.) | Fin (lat. et long.) | | | | |
| QC-68 | 46° 17' 47" N | 46° 17' 53" N | 364.40 | 50 à 100 m | Le tracé a été déplacé vers le sud-est sur une distance d'environ 300 m. | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer le franchissement d'un cours d'eau et pour d'autres considérations techniques. |
| | 72° 51' 07" O | 72° 50' 53" O | | | | |
| QC-69 | 46° 18' 07" N | 46° 18' 07" N | 743.92 | 50 à 100 m | Le tracé a été déplacé vers le nord sur une distance de 700 m. | Le tracé a été rajusté pour des fins de constructibilité et des exigences d'espaces de travail associés au franchissement d'un cours d'eau. |
| | 72° 49' 35" O | 72° 49' 01" O | | | | |
| QC-70 | 46° 27' 42" N | 46° 26' 18" N | 3812.88 | 100 à 250 m | Le tracé a été dévié vers le nord-est sur une distance supérieure à 2,4 km. | Le tracé a été dévié à la suite de discussions avec des propriétaires fonciers environnants et afin d'éviter la proximité d'un cours d'eau adjacent. |
| | 72° 35' 10" W | 72° 33' 02" O | | | | |
| QC-71 | 46° 31' 40" N | 46° 31' 45" N | 233.34 | 50 à 100 m | Le tracé a été légèrement déplacé vers l'ouest pour s'ajuster au franchissement de la route 40. | Le tracé a été rajusté pour des considérations techniques reliées au franchissement de la route. |
| | 72° 16' 52" W | 72° 16' 59" O | | | | |
| QC-72 | 46° 33' 00" N | 46° 33' 12" N | 563.61 | 50 à 100 m | Le tracé a été dévié vers le nord-ouest sur environ 1,5 km. | Le tracé a été dévié afin d'éviter la proximité d'un cours d'eau et de maintenir une distance constante de celui-ci à travers les champs agricoles. Le rajustement entier du tracé n'est pas visible en raison de l'échelle de la carte. |
| | 72° 15' 50" O | 72° 15' 30" O | | | | |
| | 46° 33' 32" N | 46° 33' 40" N | 262.57 | | | |
| | 72° 14' 57" O | 72° 14' 54" O | | | | |

Tableau 1-2.1: Tableau du résumé des changements au trace (segment Québec, QC-ON frontière à Lévis) (cont'd)

| Numéro d'identité | Coordonnées du changement au tracé | | Longueur de la ligne du changement au tracé (mètres) | Classe de déviation | Description | Commentaires |
|-------------------|------------------------------------|---------------------|--|---------------------|---|---|
| | Début (lat. et long.) | Fin (lat. et long.) | | | | |
| QC-73 | 46° 43' 03" N | 46° 43' 06" N | 480.92 | 50 à 100 m | Le tracé a été dévié vers le sud sur environ 500 m. | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer le franchissement d'un cours d'eau et pour des exigences d'espace de travail. |
| | 71° 36' 45" O | 71° 36' 24" O | | | | |
| QC-74 | 46° 43' 10" N | 46° 43' 21" N | 409.07 | 50 à 100 m | Le tracé a été dévié vers le sud-est sur une distance de 650 m. | Le tracé a été rajusté afin d'éviter la proximité d'un cours d'eau adjacent. |
| | 71° 35' 34" O | 71° 35' 24" O | | | | |
| QC-75 | 46° 43' 32" N | 46° 43' 30" N | 268.70 | 100 à 250 m | Le tracé a été dévié vers le nord, selon les mêmes limites du lot. | Le tracé a été rajusté afin de résoudre les préoccupations d'un propriétaire foncier au sujet d'une érablière. |
| | 71° 30' 57" O | 71° 30' 46" O | | | | |
| QC-76 | 46° 36' 35" N | 46° 36' 33" N | 892.59 | 100 à 250 m | Le tracé a été dévié vers le nord en empruntant un virage plus graduel. | Le tracé a été rajusté afin d'éviter des espèces floristiques vulnérables dans le secteur. |
| | 71° 18' 53" O | 71° 18' 14" O | | | | |
| QC-77 | 46° 40' 45" N | 46° 40' 50" N | 356.36 | 100 à 250 m | Le tracé a été dévié vers le sud-est sur une distance d'environ 300 m. | Le tracé a été rajusté afin de réduire le nombre de franchissements de cours d'eau. |
| | 71° 10' 52" O | 71° 10' 41" O | | | | |

Table 1-2.2: Tableau du résumé des changements au trace (segment Nouveau-Brunswick)

| Numéro d'identité | Coordonnées du changement au tracé | | Longueur de la ligne du changement au tracé (mètres) | Classe de déviation | Description | Commentaires |
|-------------------|------------------------------------|---------------------|--|---------------------|---|---|
| | Début (lat. et long.) | Fin (lat. et long.) | | | | |
| NB-24 | 47° 33' 18" N | 47° 32' 24" N | 3014.29 | 100 à 250 m | Le tracé a été dévié afin de mieux s'aligner avec le franchissement de cours d'eau. | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer la conception du franchissement de cours d'eau sans tranchée. |
| | 68° 22' 59" O | 68° 21' 04" O | | | | |
| NB-25 | 47° 32' 29" N | 47° 32' 37" N | 2095.61 | 50 à 100 m | Le tracé a été dévié vers le sud sur environ 80 m. | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer la constructibilité. |
| | 68° 16' 36" O | 68° 14' 59" O | | | | |
| NB-26 | 47° 32' 08" N | 47° 31' 54" N | 3013.70 | > 250 m | Le tracé a été dévié pour des fins de constructibilité. | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer la constructibilité. |
| | 68° 11' 39" O | 68° 09' 27" O | | | | |
| NB-27 | 47° 09' 46" N | 47° 08' 52" N | 2325.84 | > 250 m | Le tracé a été dévié vers l'ouest sur environ 700 m. | Le tracé a été rajusté afin de retirer deux franchissements de lignes d'électricité. |
| | 67° 43' 54" O | 67° 43' 03" O | | | | |
| NB-28 | 46° 50' 40" N | 46° 48' 35" N | 4167.07 | 50 à 100 m | Le tracé a été dévié vers l'est sur environ 80 m. | Le tracé a été rajusté afin d'éviter une zone humide. |
| | 67° 24' 56" O | 67° 24' 20" O | | | | |
| NB-29 | 46° 44' 15" N | 46° 42' 57" N | 2585.00 | 100 à 250 m | Le tracé a été dévié vers l'ouest sur environ 200 m. | Le tracé a été rajusté afin d'éviter une zone humide et de le rendre parallèle à une route. |
| | 67° 22' 05" O | 67° 21' 53" O | | | | |
| NB-30 | 46° 43' 20" N | 46° 42' 08" N | 2810.12 | > 250 m | Le tracé a été dévié vers le nord sur environ 2 km. | Évitement d'un flanc de montagne à KP 19 (20140903 CL). |
| | 67° 21' 55" O | 67° 20' 56" O | | | | |

Table 1-2.2: Tableau du résumé des changements au trace (segment Nouveau-Brunswick) (cont'd)

| Numéro d'identité | Coordonnées du changement au tracé | | Longueur de la ligne du changement au tracé (mètres) | Classe de déviation | Description | Commentaires |
|-------------------|------------------------------------|---------------------|--|---------------------|---|---|
| | Début (lat. et long.) | Fin (lat. et long.) | | | | |
| NB-31 | 46° 23' 38" N | 46° 20' 28" N | 15583.75 | 50 à 100 m | Le tracé a été dévié afin de minimiser l'impact sur la zone humide et d'éviter une forêt de conservation. | Le tracé a été rajusté afin d'éviter l'impact sur une forêt de conservation. |
| | 66° 43' 50" O | 66° 33' 10" O | | | | |
| NB-32 | 46° 14' 37" N | 46° 14' 33" N | 1753.26 | 50 à 100 m | Le tracé a été dévié vers l'est sur environ 80 m. | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer le schéma de franchissement de cours d'eau sans tranchée. |
| | 66° 17' 58" O | 66° 16' 37" O | | | | |
| NB-33 | 46° 06' 15" N | 46° 05' 57" N | 1069.44 | 100 à 250 m | Le tracé a été dévié vers l'est sur environ 250 m. | Le tracé a été rajusté afin d'éviter un poteau électrique et une bleutière. |
| | 65° 51' 18" O | 65° 50' 37" O | | | | |
| NB-34 | 45° 43' 48" N | 45° 43' 18" N | 1024.87 | > 250 m | Le tracé a été dévié vers l'ouest sur environ 500 m. | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer la constructibilité. |
| | 65° 47' 11" O | 65° 47' 11" O | | | | |
| NB-35 | 45° 30' 51" N | 45° 26' 21" N | 10014.57 | > 250 m | Le tracé a été dévié vers l'ouest sur environ 1,5 km. | Le tracé a été rajusté afin d'éviter un propriétaire foncier additionnel. |
| | 65° 46' 01" O | 65° 42' 52" O | | | | |
| NB-36 | 45° 25' 48" N | 45° 25' 04" N | 1555.47 | 50 à 100 m | Le tracé a été dévié vers l'ouest sur environ 50 m. | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer la constructibilité et de réduire l'impact sur un propriétaire foncier. |
| | 65° 42' 40" O | 65° 42' 05" O | | | | |
| NB-37 | 45° 24' 42" N | 45° 24' 01" N | 1308.19 | 50 à 100 m | Redressement de coudes non nécessaires au pipeline. | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer la constructibilité. |
| | 65° 41' 43" O | 65° 41' 38" O | | | | |

Table 1-2.2: Tableau du résumé des changements au trace (segment Nouveau-Brunswick) (cont'd)

| Numéro d'identité | Coordonnées du changement au tracé | | Longueur de la ligne du changement au tracé (mètres) | Classe de déviation | Description | Commentaires |
|-------------------|------------------------------------|---------------------|--|---------------------|--|--|
| | Début (lat. et long.) | Fin (lat. et long.) | | | | |
| NB-38 | 45° 23' 15" N | 45° 22' 36" N | 1406.88 | 100 à 250 m | Le tracé a été dévié vers l'ouest sur environ 250 m. | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer la constructibilité |
| | 65° 41' 43" O | 65° 42' 12" O | | | | |
| NB-39 | 45° 19' 33" N | 45° 19' 21" N | 1261.89 | 100 à 250 m | Le tracé a été dévié vers le sud sur environ 250 m. | Le tracé a été rajusté afin d'améliorer la constructibilité. |
| | 65° 46' 55" O | 65° 47' 43" O | | | | |
| NB-40 | 45° 17' 32" N | 45° 17' 26" N | 1464.82 | > 250 m | Le tracé a été dévié vers le sud sur environ 300 m. | Le tracé a été rajusté afin d'éviter les limites d'un terrain aéroportuaire. |
| | 65° 53' 35" O | 65° 54' 39" O | | | | |
| NB-41 | 45° 17' 12" N | 45° 16' 07" N | 2525.41 | 100 à 250 m | Le tracé a été dévié autour d'une zone écosensible. | Le tracé a été rajusté afin d'éviter une zone humide et des plantes rares. |
| | 65° 55' 25" O | 65° 56' 25" O | | | | |

Annexe 1-3

Index des mises à jour de l'ÉES

Table 1-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES

| Nom du volume | Nom de la section | N° de volume de l'ÉES dans la demande | N° du rapport supplémentaire | Titre de la section du rapport supplémentaire | N° du volume supplémentaire | N° du volume de l'ÉES |
|--|---|---------------------------------------|------------------------------|--|--------------------------------|-----------------------|
| Aperçu du Projet et de l'évaluation | Section 1 – Introduction | 1 | – | – | – | – |
| Aperçu du Projet et de l'évaluation | Section 2 - Description du Projet | 1 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre Mise à jour de l'ÉES maritime | Annexe Vol 3 Annexe Vol 4 | 9 10 |
| Aperçu du Projet et de l'évaluation | Section 3 - Contexte réglementaire | 1 | – | – | – | – |
| Aperçu du Projet et de l'évaluation | Section 4 – Méthodes alternatives | 1 | – | – | – | – |
| Aperçu du Projet et de l'évaluation | Section 5 - Contexte environnemental | 1 | – | – | – | – |
| Aperçu du Projet et de l'évaluation | Section 6 - Méthodologie d'évaluation | 1 | – | – | – | – |
| Aperçu du Projet et de l'évaluation | Section 7 - Inspection et surveillance | 1 | – | – | – | – |
| Aperçu du Projet et de l'évaluation | Section 8 - Désaffectation et fermeture | 1 | – | – | – | – |
| Évaluation des effets biophysiques –AB | Section 1 – Introduction | 2A | – | – | – | – |
| Évaluation des effets biophysiques –AB | Section 2 – Environnement atmosphérique | 2A | 1 | RDT- Environnement atmosphérique (AB) RDT - Environnement atmosphérique construction (Projet) | Annexe Vol 5A Annexe Vol 5B | 11 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –AB | Section 3 – Environnement acoustique | 2A | 1 | RDT – Environnement acoustique (Projet) | Annexe Vol 5B | 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –AB | Section 4 – Ressources en eau de surface | 2A | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Ressources en eau de surface | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –AB | Section 5 – Ressources en eau souterraine | 2A | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets biophysiques –AB | Section 6 – Poisson et habitat du poisson | 2A | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poisson et habitat du poisson (AB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –AB | Section 7 – Sols et terrain | 2A | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols (AB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5E | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –AB | Section 8 – Végétation et milieux humides | 2A | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Végétation et milieux humides (AB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –AB | Section 9 – Faune et habitat faunique | 2A | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Faune et habitat faunique (AB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –SK et MB | Section 1 – Introduction | 2B | – | – | – | – |
| Évaluation des effets biophysiques –SK et MB | Section 2 – Environnement atmosphérique | 2B | 1 | RDT – Environnement atmosphérique (SK et MB) RDT– Environnement atmosphérique construction (Projet) | Annexe Vol 5A Annexe Vol 5B | 11 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –SK et MB | Section 3 – Environnement acoustique | 2B | 1 | RDT – Environnement acoustique (Projet) | Annexe Vol 5B | 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –SK et MB | Section 4 – Ressources en eau de surface | 2B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Ressources en eau de surface (SK et MB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A | 9 11 |

Table 1-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (cont'd)

| Nom du volume | Nom de la section | N° de volume de l'ÉES dans la demande | N° du rapport supplémentaire | Titre de la section du rapport supplémentaire | N° du volume supplémentaire | N° du volume de l'ÉES |
|--|---|---------------------------------------|------------------------------|---|--------------------------------|-----------------------|
| Évaluation des effets biophysiques –SK et MB | Section 5 – Ressources en eau souterraine | 2B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets biophysiques –SK et MB | Section 6 – Poisson et habitat du poisson | 2B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poisson et habitat du poisson (SK et MB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –SK et MB | Section 7 – Sols et terrain | 2B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols (SK et MB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5E | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –SK et MB | Section 8 – Végétation et milieux humides | 2B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Végétation et milieux humides (SK et MB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –SK et MB | Section 9 – Faune et habitat faunique | 2B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre Faune et habitat faunique (SK et MB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario | Section 1 – Introduction | 2C1 | – | – | – | – |
| Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario | Section 2 – Environnement atmosphérique | 2C1 | 1 | RDT – Environnement atmosphérique (ON) RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet) | Annexe Vol 5B Annexe Vol 5B | 11 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario | Section 3 – Environnement acoustique | 2C1 | 1 | RDT – Environnement acoustique (Projet) | Annexe Vol 5B | 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario | Section 4 – Ressources en eau de surface | 2C1 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Ressources en eau de surface (ON) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario | Section 5 – Ressources en eau souterraine | 2C1 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario | Section 6 – Poisson et habitat du poisson | 2C1 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poisson et habitat du poisson (ON) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario | Section 7 – Sols et terrain | 2C1 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols (ON) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5E | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – Nord de l'Ontario | Section 8 – Végétation et milieux humides | 2C1 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Végétation et milieux humides (ON) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –Nord de l'Ontario | Section 9 – Faune et habitat faunique | 2C1 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Faune et habitat faunique (Nord de l'Ontario) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques –Est de l'Ontario | Section 1 – Introduction | 2C2 | – | – | – | – |
| Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario | Section 2 – Environnement atmosphérique | 2C2 | 1 | RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet) | Annexe Vol 5B | 11 |

Table 1-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (cont'd)

| Nom du volume | Nom de la section | N° de volume de l'ÉES dans la demande | N° du rapport supplémentaire | Titre de la section du rapport supplémentaire | N° du volume supplémentaire | N° du volume de l'ÉES |
|---|---|---------------------------------------|------------------------------|--|-------------------------------------|-----------------------|
| Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario | Section 3 – Environnement acoustique | 2C2 | 1 | RDT – Environnement acoustique (Projet) | Annexe Vol 5B | 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario | Section 4 – Ressources en eau de surface | 2C2 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Ressources en eau de surface (ON) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario | Section 5 – Ressources en eau souterraine | 2C2 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario | Section 6 – Poisson et habitat du poisson | 2C2 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poisson et habitat du poisson (ON) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario | Section 7 – Sols et terrain | 2C2 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols (ON) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5E | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario | Section 8 – Végétation et milieux humides | 2C2 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Végétation et milieux humides (ON) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – Est de l'Ontario | Section 9 – Faune et habitat faunique | 2C2 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Faune et habitat faunique (Est de l'Ontario) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – QC | Section 1 – Introduction | 2D | - | - | - | - |
| Évaluation des effets biophysiques – QC | Section 2 – Environnement atmosphérique | 2D | - | RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet) | Annexe Vol 5B | 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – QC | Section 3 – Environnement acoustique | 2D | 1 | RDT – Environnement acoustique (Projet) | Annexe Vol 5B | 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – QC | Section 4 – Ressources en eau de surface | 2D | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets biophysiques – QC | Section 5 – Ressources en eau souterraine | 2D | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets biophysiques – QC | Section 6 – Poisson et habitat du poisson | 2D | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poissons et habitat du poisson (Rapport) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5G1/ 5G2 | 9 11 (1/2, 2/2) |
| Évaluation des effets biophysiques – QC | Section 7 – Sols et terrain | 2D | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols et Terrain (Partie 1/13) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5F | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – QC | Section 8 – Végétation et milieux humides | 2D | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Milieux Humides RDT – Espèces floristiques d'intérêt pour la conservation | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5F | 9 11 |

Table 1-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (cont'd)

| Nom du volume | Nom de la section | N° de volume de l'ÉES dans la demande | N° du rapport supplémentaire | Titre de la section du rapport supplémentaire | N° du volume supplémentaire | N° du volume de l'ÉES |
|---|---|---------------------------------------|------------------------------|---|--|-----------------------|
| Évaluation des effets biophysiques – QC | Section 9 – Faune et habitat faunique | 2D | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Ongulés RDT – Amphibiens et Reptiles RDT – Oiseaux Nicheurs RDT – Oiseaux de proie | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5F | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – NB | Section 1 – Introduction | 2E | – | – | – | – |
| Évaluation des effets biophysiques – NB | Section 2 – Environnement atmosphérique | 2E | 1 | RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet) | Annexe Vol 5B | 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – NB | Section 3 – Environnement acoustique | 2E | 1 | RDT – Environnement acoustique (Projet) | Annexe Vol 5B | 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – NB | Section 4 – Ressources en eau de surface | 2E | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Ressources en eau de surface (NB) RDT – Drainage de la roche acide (NB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5C Annexe Vol 5C | 9 11 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – NB | Section 5 – Ressources en eau souterraine | 2E | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets biophysiques – NB | Section 6 – Poisson et habitat du poisson | 2E | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poisson et habitat du poisson (NB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5D | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – NB | Section 7 – Sols et terrain | 2E | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols (NB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5E | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – NB | Section 8 – Végétation et milieux humides | 2E | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Végétation et milieux humides (NB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5C | 9 11 |
| Évaluation des effets biophysiques – NB | Section 9 – Faune et habitat faunique | 2E | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre TDR – Faune et habitat faunique | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5C | 9 11 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – AB | Section 1 - Introduction | 3A | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – AB | Section 2 – Occupation humaine et exploitation des ressources | 3A | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Utilisation du territoire (AB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A | 9 11 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – AB | Section 3 – Ressources patrimoniales | 3A | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – AB | Section 4 – Ressources paléontologiques | 3A | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – AB | Section 5 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles | 3A | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – AB | Section 6 – Emploi et économie | 3A | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – AB | Section 7 – Infrastructure et services | 3A | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – AB | Section 8 – Bien-être social et culturel | 3A | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – AB | Section 9 – Santé humaine | 3A | – | – | – | – |

Table 1-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (cont'd)

| N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES |
|--|---|-----------------------|-----------------------|---|-------------------------------|-----------------------|
| Évaluation des effets socioéconomiques – AB | Section 10 – Esthétique visuelle | 3A | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB | Section 1 - Introduction | 3B | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB | Section 2 – Occupation humaine et exploitation des ressources | 3B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT- Utilisation du territoire (SK et MB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5A | 9 11 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB | Section 3 – Ressources patrimoniales | 3B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB | Section 4 – Ressources paléontologiques | 3B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB | Section 5 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles | 3B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB | Section 6 – Emploi et économie | 3B | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB | Section 7 – Infrastructure et services | 3B | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB | Section 8 – Bien-être social et culturel | 3B | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB | Section 9 – Santé humaine | 3B | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – SK et MB | Section 10 – Esthétique visuelle | 3B | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario | Section 1 - Introduction | 3C1 | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario | Section 2 – Occupation humaine et exploitation des ressources | 3C1 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Utilisation du territoire (ON) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B | 9 11 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario | Section 3 – Ressources patrimoniales | 3C1 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario | Section 4 – Ressources paléontologiques | 3C1 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario | Section 5 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles | 3C1 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario | Section 6 – Emploi et économie | 3C1 | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario | Section 7 – Infrastructure et services | 3C1 | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario | Section 8 – Bien-être social et culturel | 3C1 | – | – | – | – |

Table 1-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (cont'd)

| N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES |
|--|---|-----------------------|-----------------------|---|-------------------------------|-----------------------|
| Évaluation des effets socioéconomiques – Nord de l'Ontario | Section 9 – Santé humaine | 3C1 | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario | Section 1 - Introduction | 3C2 | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario | Section 2 – Occupation humaine et exploitation des ressources | 3C2 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Utilisation du territoire (ON) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B | 9 11 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario | Section 3 – Ressources patrimoniales | 3C2 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario | Section 4 – Ressources paléontologiques | 3C2 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario | Section 5 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles | 3C2 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario | Section 6 – Emploi et économie | 3C2 | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario | Section 7 – Infrastructure et services | 3C2 | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – Est de l'Ontario | Section 8 – Bien-être social et culturel | 3C2 | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – QC | Section 1 - Introduction | 3D | 1 | | | |
| Évaluation des effets socioéconomiques – QC | Section 2 – Occupation humaine et exploitation des ressources | 3D | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Occupation humaine et exploitation des ressources | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5F | 9 11 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – QC | Section 3 – Ressources patrimoniales | 3D | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – QC | Section 4 – Ressources paléontologiques | 3D | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – QC | Section 5 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles | 3D | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – QC | Section 6 – Emploi et économie | 3D | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – QC | Section 7 – Infrastructure et services | 3D | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – QC | Section 8 – Bien-être social et culturel | 3D | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – NB | Section 1 - Introduction | 3E | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – NB | Section 2 – Occupation humaine et exploitation des ressources | 3E | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Utilisation du territoire(NB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5C | 9 11 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – NB | Section 3 – Ressources patrimoniales | 3E | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |

Table 1-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (cont'd)

| N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES |
|---|--|-----------------------|-----------------------|---|--------------------------------|-----------------------|
| Évaluation des effets socioéconomiques – NB | Section 4 – Ressources paléontologiques | 3E | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – NB | Section 5 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles | 3E | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Évaluation des effets socioéconomiques – NB | Section 6 – Emploi et économie | 3E | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – NB | Section 7 – Infrastructure et services | 3E | – | – | – | – |
| Évaluation des effets socioéconomiques – NB | Section 8 – Bien-être social et culturel | 3E | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 1 – Introduction | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 2 – Environnement atmosphérique | 4A | – | RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet) | Annexe Vol 5B | 11 |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 3 – Environnement acoustique | 4A | 1 | RDT – Environnement acoustique (Projet) | Annexe Vol 5B | 11 |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 4 – Ressources en eau de surface | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 5 – Ressources en eau souterraine | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 6 – Poisson et habitat du poisson | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 7 – Sols et terrain | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 8 – Végétation et milieux humides | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 9 – Faune et habitats fauniques | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 10 – Poisson de mer et son habitat | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 11 – Faune marine et son habitat | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 12 – Occupation humaine et exploitation des ressources | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 13 – Ressources patrimoniales | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 14 – Ressources paléontologiques | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 15 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 16 – Emploi et économie | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 17 – Infrastructure et services | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 18 – Bien-être social et culturel | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 19 – Santé humaine | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – QC | Section 20 – Esthétique visuelle | 4A | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 1 – Introduction | 4B | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 2 – Environnement atmosphérique | 4B | 1 | RDT – Environnement atmosphérique (NB) RDT – Environnement atmosphérique construction (Projet) | Annexe Vol 5C Annexe Vol 5B | 11 11 |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 3 – Environnement acoustique | 4B | 1 | RDT – Environnement acoustique (Projet) | Annexe Vol 5B | 11 |

Table 1-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (cont'd)

| N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES |
|---|--|-----------------------|-----------------------|--|-------------------------------|-----------------------|
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 4 – Ressources en eau de surface | 4B | 1 | RDT – Ressource en eau de surface (NB) | Annexe Vol 5C | 11 |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 5 – Ressources en eau souterraine | 4B | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 6 – Poisson et habitat du poisson | 4B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Poisson et habita du poisson (NB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5D | 9 11 |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 7 – Sols et terrain | 4B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Sols et terrains (NB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5E | 9 11 |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 8 – Végétation et milieux humides | 4B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Végétation et milieux humides (NB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5C | 9 11 |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 9 – Faune et habitats fauniques | 4B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Faune et habitats fauniques (NB) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5C | 9 11 |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 10 - Poisson de mer et son habitat | 4B | 1 | Mise à jour de l'ÉES maritime RDT – Poisson de mer et son habitat (NB) | Annexe Vol 4 Annexe Vol 5C | 10 11 |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 11 – Faune marine et son habitat | 4B | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 12 – Occupation humaine et exploitation des ressources | 4B | 1 | RDT – Utilisation du territoire(NB) | Annexe Vol 5C | 11 |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 13 – Ressources patrimoniales | 4B | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre | Annexe Vol 3 | 9 |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 14 – Ressources paléontologiques | 4B | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 15 – Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles | 4B | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 16 – Emploi et économie | 4B | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 17 – Infrastructure et services | 4B | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 18 – Bien-être social et culturel | 4B | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 19 – Santé humaine | 4B | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – NB | Section 20 – Esthétique visuelle | 4B | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime | Section 1 – Introduction | 4C | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime | Section 2.1 – Environnement atmosphérique (QC) | 4C | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime | Section 2.2 – Poisson de mer et son habitat (QC) | 4C | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime | Section 2.3 – Faune marine et son habitat (QC) | 4C | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime | Section 2.4 – Occupation humaine et exploitation des ressources (QC) | 4C | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime | Section 3.1 – Environnement atmosphérique (NB) | 4C | 1 | RDT – Environnement atmosphérique (NB) | Annexe Vol 5C | 11 |

Table 1-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (cont'd)

| N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES |
|---|---|-----------------------|-----------------------|--|-------------------------------|-----------------------|
| Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime | Section 3.2 – Poisson de mer et son habitat (NB) | 4C | 1 | RDT – Poisson de mer et son habitat (NB) | Annexe Vol 5C | 11 |
| Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime | Section 3.3 – Faune marine et son habitat (NB) | 4C | – | – | – | – |
| Complexes de terminaux maritimes – Transport maritime | Section 3.4 – Occupation humaine et exploitation des ressources (NB) | 4C | 1 | RDT – Utilisation des ressources maritimes (NB) | Annexe Vol 5C | 11 |
| Effets de l'environnement sur le Projet | Effets de l'environnement sur le Projet | 5 | – | – | – | – |
| Accidents et défaillances | Section 1 – Introduction | 6 | – | – | – | – |
| Accidents et défaillances | Section 2 – Fréquence des incidents et analyse de volume | 6 | – | – | – | – |
| Accidents et défaillances | Section 3 – Caractéristiques du pétrole brut, devenir dans l'environnement, propagation et effets | 6 | 1 | Mise à jour de l'ÉES terrestre RDT – Accidents et défaillances (Projet) | Annexe Vol 3 Annexe Vol 5B | 9 11 |
| Accidents et défaillances | Section 4 – Sites d'intérêt | 6 | – | – | – | – |
| Accidents et défaillances | Section 5 – Évaluation du volet maritime | 6 | – | – | – | – |
| Accidents et défaillances | Section 6 – Construction du pipeline | 6 | – | – | – | – |
| Accidents et défaillances | Section 7 – Sécurité du pipeline | 6 | – | – | – | – |
| Accidents et défaillances | Section 8 - Conclusion | 6 | – | – | – | – |
| Résumé et conclusions de l'évaluation | Section 1 – Introduction | 7 | – | – | – | – |
| Résumé et conclusions de l'évaluation | Section 2 – Approche d'évaluation | 7 | – | – | – | – |
| Résumé et conclusions de l'évaluation | Section 3 – Résumé des effets | 7 | – | – | – | – |
| Résumé et conclusions de l'évaluation | Section 4 – Effets de l'environnement sur le Projet | 7 | – | – | – | – |
| Résumé et conclusions de l'évaluation | Section 5 – Accidents et défaillances | 7 | – | – | – | – |
| Résumé et conclusions de l'évaluation | Section 6 – Gaz à effet de serre | 7 | 1 | RDT – Gaz à effet de serre | Annexe Vol 5B | 11 |
| Plans de protection de l'environnement | Infrastructures temporaires | 8 | 2 | PPE – Infrastructures temporaires | Annexe Vol 3A | 8 |
| Plans de protection de l'environnement | Stations de pompage | 8 | 2 | PPE – Stations de pompage | Annexe Vol 3A | 8 |
| Plans de protection de l'environnement | Terminaux de réservoirs | 8 | 2 | PPE – Terminaux de réservoirs | Annexe Vol 3A | 8 |
| Plans de protection de l'environnement | Terminaux maritimes | 8 | 2 | PPE – Terminaux maritimes | Annexe Vol 3A | 8 |

Table 1-3.1: Index des mises à jour de l'ÉES (cont'd)

| N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES | N° du volume de l'ÉES |
|--|------------------------|-----------------------|-----------------------|---|--------------------------------|-----------------------|
| Plans de protection de l'environnement | Nouveau pipeline | 8 | 2 | PPE – Nouveau pipeline CTE – Hardisty (AB) CTE – Lakesend (AB) CTE – Monitor (AB) CTE – Oyen (AB) CTE – Cavendish (AB) CTE – Cromer Lateral (AB) CTE – Iroquois (ON) CTE – Alexandria (ON) CTE – Edmundston (NB) CTE – Grand Falls (NB) CTE – Plaster Rock (NB) CTE – Napadogon (NB) CTE – Cumberland Bay (NB) CTE – Hampton (NB) | Annexe Vol 3A Annexe Vol 3B | 8 8 |
| Plans de protection de l'environnement | Pipeline de conversion | 8 | 2 | PPE – Pipeline de conversion | Annexe Vol 3A | 8 |
| <p>Notes :</p> <p>¹ La majorité du contenu de la demande et des rapports supplémentaires a été traduit en français et est disponible sur le site Web d'Énergie Est. Ces traductions n'ont pas été déposées auprès de l'ONÉ et n'apparaissent donc pas dans le tableau. Les seuls documents en français apparaissant dans le tableau sont ceux qui ont été initialement déposés en français auprès de l'ONÉ.</p> <p>A : Demande (déposée le 30 octobre 2014) SR1 : Rapport supplémentaire n° 1 (déposé le 30 janvier 2015) SR2 : Rapport supplémentaire N° 2 (déposé le 2 avril 2015) PPE : Plan de protection de l'environnement CTE : Carte-tracé environnementale</p> | | | | | | |

Annexe 1-5

Listes de contrôle du *Guide de dépôt* de l'ONÉ

CHAPITRE 3 – INFORMATION COMMUNE À TOUTES LES DEMANDES

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|---|---|--|--|
| 3.1 Mesure demandée | | | |
| 1. | Exigences dont il est fait mention à l'article 15 des Règles. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1 : Demandes relatives au Projet Énergie Est et à la cession d'actifs (Demande) | |
| 3.2 Objet de la demande ou du projet | | | |
| 1. | Objet du projet proposé. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1 : Demande, paragraphes 39 à 41 • Volume 1, sections 1, 2 et 3 • Volume 3, sections 1 à 4 | |
| 3.4 Consultation | | | |
| 3.4.1 Principes et buts du programme de consultation | | | |
| 1. | La politique ou la vision de la compagnie. | <ul style="list-style-type: none"> • Annexe Vol 10A-8 | |
| 2. | Les principes et les buts qui sous-tendent le programme de consultation. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 8A, section 5.1 • Volume 9A, section 1 • Volume 10A, section 1.1 | |
| 3. | Copie du protocole de consultation des Autochtones, si un tel protocole a été établi, ainsi que les politiques et les énoncés de principe établis relativement à la collecte de renseignements sur les connaissances traditionnelles. | <ul style="list-style-type: none"> • Annexe Vol 10A-8 | |
| 3.4.2 Conception du programme de consultation | | | |
| 1. | Description de la conception du programme de consultation publique et exposé des caractéristiques qui ont influé sur la conception. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 8, section 5.2 • Volume 9, section 2 • Volume 10, section 2 | |
| 3.4.3 Mise en œuvre d'un programme de consultation | | | |
| 1. | Les résultats du programme de consultation mené à l'égard du projet. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 8, section 5.3 • Volume 9, section 4; Annexe Vol 9B à Vol 9G • Volume 10, section 6; Annexe Vol 10A-2 à Vol 10A-7; Annexe Vol 10B à Vol 10G | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, sections 1.6 à 1.7; Annexe Volumes 2A, 2B et 2C • Rapport supplémentaire n° 2, sections 1.7 à 1.8, Annexe Volume 2 • Rapport supplémentaire n° 3, Annexe Volume 2 |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|--|--|----------------------------------|
| 3.4.4 Justification de l'absence de consultation | | | |
| 1. | La demande fait état des raisons pour lesquelles la compagnie n'a pas estimé nécessaire de mettre en œuvre un programme de consultation. | | Sans objet |
| 3.5 Notification des tierces parties commerciales | | | |
| 1. | Confirmer que les tierces parties ont été informées. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, section 7.4 • Volume 3, sections 2.1 et 2.7 | |
| 2. | Détails sur les préoccupations soulevées par les tierces parties. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, section 7.4 • Volume 3, sections 2.1 et 2.7 | |
| 3. | Liste des tierces parties intéressées qui se sont déclarées comme telles et confirmation qu'elles ont reçu une notification. | | Sans objet |
| 4. | Dans l'éventualité où la notification des tierces parties commerciales n'a pas été jugée nécessaire, fournir une explication. | | Sans objet |

CHAPITRE 4 – SECTIONS 4.1 ET 4.2 : EXIGENCES COMMUNES POUR LES PROJETS CONCRETS

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|----------------------------------|---|---|----------------------------------|
| 4.1 Description du projet | | | |
| 1. | Les éléments constitutifs du projet, les activités liées au projet et les activités connexes. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2 • Volume 4 • Volume 5 • Volume 6 • Volume 7, sections 2 à 5 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|---|--|--|--|
| 2. | L'emplacement du projet et les critères employés pour déterminer le tracé ou le site proposé. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.7 • Volume 4, sections 2.2, 3.1 à 3.9 • Volume 5, section 1.1 • Volume 6, sections 3.1.1, 3.2.1, 3.3.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 7.1.1, 7.2.1, 9.1, 9.2, 9.3.1, 9.4.1, 9.5 et 9.6 • Volumes 12A à 12L • ÉES, Volume 1, section 4 | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3 et Annexe Volumes 1A et 1B • Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volume 3 (ÉES Volume 9), Section 2 • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.4 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, sections 1.3 et Annexe Volumes 1A à 1C |
| 3. | Mode et calendrier d'exécution du projet. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, sections 2.10 et 2.11 • Volume 5, section 1.2 • Volume 7, sections 2 à 5 | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 2, tableau 2-1 et Annexe 2-1 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5 |
| 4. | Description des installations devant être construites par des tiers et qui sont nécessaires pour la réalisation des installations proposées. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, sections 4.3.7 et 4.3.9 | |
| 5. | Montant total estimatif des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation supplémentaires, et changements aux coûts estimatifs. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, Demande, paragraphe 38 et sections 2.8, 2.19 et 3.5 • Volume 2, sections 2.8 et 2.19 • Volume 3, sections 2, 3 et 4 | |
| 6. | Date prévue de mise en service. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, Demande, paragraphe 37 et section 2.11 • Volume 7, section 2.6 | Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5 |
| 4.2 Faisabilité économique, solutions de rechange et justification | | | |
| 4.2.1 Faisabilité économique | | | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|------------------------------------|--|--|--|
| 1. | Description de la faisabilité économique du projet. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, sections 2.4 et 3 • Volume 3, sections 2 à 4 | |
| 4.2.2 Solutions de rechange | | | |
| 1. | Exposer la nécessité de réaliser le projet et les autres solutions de rechange qui ont été examinées dans le contexte de la faisabilité économique et indiquer les raisons qui ont incité à opter pour le projet demandé plutôt que pour les autres options possibles. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 3.4 • Volume 3, section 2.1 • Volume 11, section 2 • ÉES, Volume 1, section 4 | |
| 2. | Décrire et justifier le choix du tracé et du site proposés, en incluant une comparaison des différentes possibilités évaluées sur la base des critères de sélection appropriés. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, section 2.2 • Volume 6, section 3.1.1 • Volume 11, section 2 • ÉES, Volume 1, section 4 | Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volume 3 (ÉES Volume 9), Section 2 |
| 3. | Exposer les raisons soutenant le choix des méthodes de conception et de construction. S'il y a lieu, décrire les autres concepts et méthodes qui ont été évalués et expliquer pourquoi ils ont été rejetés. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 3.9 • Volume 4, section 2.4 et Annexe Vol 4-2 • Volume 5, section 1.2 • Volume 7, section 2 | Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volume 3 (ÉES Volume 9), Section 2 |
| 4.2.3 Justification | | | |
| 1. | Justification du projet proposé. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, Demande, paragraphes 39 à 41 et sections 2.1 et 3 | |

RUBRIQUE A – A.1 QUESTIONS TECHNIQUES

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|--|--|----------------------------------|
| A.1.1 Détails sur la conception technique | | | |
| 1. | Type de fluide et composition chimique. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 5 • ÉES, Volume 6, section 3 | |
| 2. | Spécifications à l'égard des tubes de canalisations. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 et tableaux 2-9 et 2-10 • Volume 3, section 5 • Volume 4A, section 2.4 • Volume 5, sections 2.2 et 4.1 • Volume 6, sections 3.1.4, 3.2.4, 3.3.5, 5.1.4, 5.2.4, 5.3.4, 7.1.5, 7.2.3.4, 9.1, 9.2, 9.3.4, 9.4.4, 9.5 et 9.6 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|--|--|----------------------------------|
| 3. | Spécifications à l'égard des installations de raclage. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 et tableaux 2-9 et 2-10 • Volume 4A, sections 2.5, 3.5.3, 3.6.3, 3.7.3, 3.8.2.3 et 3.9.3 • Volume 5, sections 4.2.2 et 4.2.3 | |
| 4. | Spécifications à l'égard des installations de compression ou de pompage. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 et tableaux 2-9 et 2-10 • Volume 6, sections 2 et 3 | |
| 5. | Spécifications à l'égard des installations de réglage de la pression ou de comptage. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Volume 6, sections 2.2.3, 2.2.4, 4.2.8, 3.3, 4.2.7, 7.1.4.3, 7.2.3.2, 8.23 et 9 | |
| 6. | Spécifications à l'égard des réservoirs à liquides ou d'autres installations de stockage de produits. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 6B, sections 4 et 5 | |
| 7. | Spécifications à l'égard des nouvelles installations associées au système de commande. | | Sans objet |
| 8. | Spécifications à l'égard des installations associées à une usine de traitement du gaz, une usine de soufre ou une usine de gaz naturel liquéfié. | | Sans objet |
| 9. | Description technique des installations non mentionnées ci-dessus. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, sections 6 et 7 | |
| 10. | Dimensions du bâtiment et usage qui en sera fait. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, sections 3.1.5, 3.2.5, 3.3.4, 5.1.4, 5.2.5, 5.3.5, 5.4.5, 7.1.8, 7.2.6, 9.3.5 et 9.4.5 | |
| 11. | Si le projet envisagé concerne un nouveau réseau qui est une source essentielle d'approvisionnement en énergie pour une région donnée, description des répercussions qu'aurait la perte d'un élément critique. | | Sans objet |
| A.1.2 Principes de conception technique | | | |
| 1. | Confirmation que les activités liées au projet respecteront les exigences de la plus récente édition de la norme CSA Z662. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 et Annexe Vol 4-2 | |
| 2. | Déclaration indiquant quelle annexe est utilisée et dans quel but. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, tableau 2-9 | |
| 3. | Déclaration attestant que le demandeur se conformera au RPT ou au RUT. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 | |
| 4. | Liste des principaux codes et principales normes, y compris l'édition et la date de publication. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 et tableaux 2-9 et 2-10 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|--|---|--|
| 5. | Déclaration portant que le projet sera exécuté conformément à tous les manuels pertinents de la compagnie et que les manuels en question sont conformes au RPT/RUT et aux normes et codes relevés pour le projet. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 | |
| 6. | Si le projet envisagé touche à une partie quelconque d'un réseau de transport de produits autres que des hydrocarbures, fournir un programme d'assurance de la qualité visant à garantir que les matériaux utilisés dans l'installation conviennent à l'usage auquel ils sont destinés. | | Sans objet |
| 7. | Si le projet sera assujéti à des conditions non prévues dans la norme CSA Z662 : <ul style="list-style-type: none"> • déclaration écrite de la part d'un ingénieur qualifié • description des plans de conception et mesures nécessaires pour protéger le pipeline | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 4A, Annexe Vol 4-2 | |
| 8. | Si le projet comporte l'exécution d'un forage dirigé : <ul style="list-style-type: none"> • rapport de faisabilité préliminaire • description du plan de secours | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9.4 • Volume 4A, sections 3.1.4, 3.2.4, 3.3.4, 3.4.4, 3.6.5 et 3.7.5 • Annexe Vol 4-6, Vol 4-10 à Vol 4-12, Vol 4-35 à Vol 4-56 et Vol 4-62 à Vol 4-72 • Volume 5, section 4.2.4 et Annexes Vol 5-42, Vol 5-44 et Vol 5-45 | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 et Annexe Volumes 1B-1 et 1B2 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 |
| 9. | Si de nouveaux matériaux sont utilisés, fournir l'information sur la chaîne d'approvisionnement, en format tabulaire. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, tableaux 3-3, 3-13, 3-34, 3-35 et 3-44 • Volume 5, tableau 4-2 • Volume 6, tableaux 3-1, 3-2, 3-7, 3-8, 4-1, 5-2, 5-3, 5-8, 5-9, 5-14, 5-15, 5-20, 5-21, 7-3, 7-4, 7-11, 9-1 à 9-4, 9-6, 9-11, 9-15 et 9-17 | |
| 10. | Si des matériaux sont réutilisés, fournir une évaluation technique, conformément à la norme CSA Z662, indiquant que cela est approprié au service prévu. | | Sans objet |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|---|---|--|----------------------------------|
| A.1.3 Règlement sur les pipelines terrestres | | | |
| 1. | Plans de conception, exigences techniques, manuels, procédures, mesures ou plans pour lesquels le RPT ne propose aucune norme. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Volume 4, Annexe Vol 4-2 | |
| 2. | Programme d'assurance de la qualité si la conception du projet n'est pas de type courant ou doit tenir compte d'exigences uniques attribuables à l'emplacement géographique. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.12 • Volume 4, section 2.3 • Volume 7, section 2.4 | |
| 3. | Si des travaux de soudage sont réalisés sur un pipeline de liquide dont le matériau contient un équivalent en carbone de 0,50 % ou plus et qu'il s'agit d'une installation permanente : <ul style="list-style-type: none"> • spécifications et procédés de soudage • résultats des essais d'agrément des procédés | | Sans objet |

RUBRIQUE A – A.2 ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|--|---|----------------------------------|
| A.2.5 Description du contexte environnemental et socio-économique | | | |
| 1. | Cerner et décrire les contextes biophysique et socio-économique actuels de chaque élément (c.-à-d. les données de base) du lieu où le projet serait réalisé. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 1, Section 5 | |
| 2. | Décrire les éléments biophysiques ou socio-économiques de la zone d'étude qui revêtent de l'importance sur les plans écologique, économique ou humain et qui exigent une analyse plus détaillée compte tenu des résultats des consultations (le tableau A-1 contient des exemples). Lorsque les circonstances exigent des renseignements plus détaillés dans l'ÉES, voir : <ol style="list-style-type: none"> le tableau A-2 – Exigences de dépôt pour les éléments biophysiques ou le tableau A-3 – Exigences de dépôt pour les éléments socio-économiques. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 | Idem |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|--|---|--|
| 3. | <p>Présenter des éléments de preuve (p. ex., renvoi à des ouvrages scientifiques, études sur le terrain, connaissances des collectivités et connaissances traditionnelles, évaluations environnementales antérieures et rapports de surveillance) à l'appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de toutes les informations et données recueillies; • des analyses effectuées; • des conclusions tirées; • de tout jugement professionnel ou de toute expérience invoqué pour satisfaire aux exigences d'information, et les raisons pour expliquer l'importance accordée à ce jugement ou à cette expérience. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volumes 2, 3, 4, 5,6 et 7 | <p>Idem</p> <p>Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volumes 3, (ÉES Volume 9) 4 (ÉES Volume 10) et 5 (ÉES Volume 11)</p> |
| 4. | <p>Décrire les méthodes utilisées pour effectuer les relevés et les études (p. ex., ceux touchant la faune, les poissons, les plantes, les espèces en péril ou à statut particulier, les sols, les ressources patrimoniales ou l'usage des terres à des fins traditionnelles et ceux effectués pour établir le contexte de base concernant l'environnement atmosphérique et acoustique) et en prouver le bien-fondé.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volumes 2, 3, 4 | <p>Idem</p> |
| 5. | <p>Le demandeur doit consulter d'autres ministères fédéraux, provinciaux ou territoriaux qui sont experts du domaine ou d'autres autorités compétentes au sujet des données de base et des méthodes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 6 • Annexe Vol 11-2 – Vol 11-26 • ÉES, Volume 2, 3 4, 5 et 7 | <p>Idem</p> |
| A.2.6 Évaluation des effets | | | |
| Recensement et analyse des effets | | | |
| 1. | <p>Décrire la méthode employée pour prévoir les effets du projet sur les éléments biophysiques et socio-économiques, ainsi que les effets de l'environnement sur le projet.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volumes 2, 3, 4, 5, et 7 | <ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volumes 3, (ÉES Volume 9) et 4 (ÉES Volume 10) |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|---|---|---|
| 2. | <p>Prévoir les effets associés au projet envisagé, y compris ceux que pourraient entraîner les activités de construction, d'exploitation, de désaffectation et de cessation d'exploitation ou qui se produiraient en cas d'accident et de défaillance, de même que les effets que l'environnement est susceptible d'exercer sur le projet.</p> <p>Si un élément biophysique ou socio-économique, ou la composante valorisée d'un tel élément, exige une analyse plus poussée (voir le tableau A-1), il faut fournir l'information détaillée qui est indiquée aux tableaux A-2 et A-3.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Idem |
| Mesures d'atténuation | | | |
| 1. | <p>Exposer les mesures d'atténuation standard et spécifiques proposées pour remédier aux effets du projet et leur pertinence, ou indiquer précisément les sections des manuels de la société qui prévoient les mesures d'atténuation voulues. Veiller à ce que les manuels auxquels il est fait référence soient à jour et qu'ils aient été déposés auprès de l'ONÉ.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, sections 5.1 et 5.3 • ÉES, Volume 8 | <ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Rapport supplémentaire n°2, Annexe Volume 3A (Mise à jour de l'ÉES Volume 8) |
| 2. | <p>Veiller à ce que les engagements à l'égard des mesures d'atténuation soient communiqués au personnel sur le terrain par l'entremise d'un plan de protection de l'environnement (PPE), en vue de leur mise en œuvre.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, sections 3.2, 5.1 et 5.3 | Idem |
| 3. | <p>Décrire les plans et mesures destinés à maîtriser les effets éventuels d'accidents et de défaillances pendant les travaux de construction et l'exploitation du projet.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6 • Volume 11, section 4 | Idem |
| Évaluation de l'importance des effets | | | |
| 1. | <p>Après la prise en compte des mesures d'atténuation appropriées, recenser tous les effets résiduels du projet.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | <ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volumes 3 (ÉES Volume 9) et 4 (ÉES, Volume 10) |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|---|---|--|
| 2. | Décrire la méthode et les critères employés pour déterminer l'importance des effets négatifs, notamment à quel point un effet particulier sur une composante valorisée devient un effet « important ». | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Idem |
| 3. | Évaluer l'importance des effets environnementaux et socio-économiques résiduels qui sont néfastes en fonction des critères définis. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Idem |
| 4. | Évaluer la probabilité que le projet ait des effets environnementaux et socio-économiques résiduels qui sont néfastes et prouver le bien-fondé des conclusions tirées. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Idem |
| A.2.7 Évaluation des effets cumulatifs | | | |
| Détermination de la portée et analyse des effets cumulatifs | | | |
| 1. | Relever les composantes valorisées pour lesquelles des effets résiduels sont prévus et décrire et motiver les méthodes utilisées pour prévoir les effets résiduels, le cas échéant. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 et les listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i> . |
| 2. | Pour chaque composante valorisée pour laquelle des effets résiduels ont été cernés, décrire et justifier les limites spatiales et temporelles employées pour évaluer les effets cumulatifs potentiels. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Idem |
| 3. | Relever les autres installations physiques ou activités qui ont été réalisées ou qui sont susceptibles d'être réalisées dans les limites spatiales et temporelles employées pour évaluer les effets cumulatifs. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Idem |
| 4. | Déterminer si les effets de ces installations physiques ou activités passées ou futures sont susceptibles de se répercuter sur les composantes valorisées dans les limites spatiales et temporelles définies. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Idem |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|--|---|--|
| 5. | <p>Dans le cas où des installations physiques ou des activités peuvent avoir des effets sur les composantes valorisées pour lesquelles le projet envisagé est susceptible d'avoir des effets résiduels, il faut pousser plus loin l'évaluation des effets cumulatifs, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre en compte dans l'analyse les diverses composantes, étapes et activités associées au projet du demandeur qui pourraient interagir avec d'autres installations physiques ou activités; • décrire l'étendue des effets cumulatifs qui agissent sur les composantes valorisées; • si des connaissances ou une expérience professionnelles sont invoquées, expliquer dans quelle mesure on s'y est fié et préciser le raisonnement à l'appui des conclusions tirées ou des décisions prises. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Idem |
| Mesures d'atténuation des effets cumulatifs | | | |
| 1. | Exposer les mesures d'atténuation générales et spécifiques, au-delà des mesures d'atténuation propres au projet déjà analysées, qu'il est techniquement et économiquement faisable d'appliquer pour remédier à tous les effets cumulatifs du projet. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2.2 • ÉES Volume 8 | Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 et les listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i> . |
| Évaluation du demandeur de l'importance des effets cumulatifs | | | |
| 1. | Après la prise en compte des mesures appropriées pour atténuer les effets cumulatifs, recenser les effets cumulatifs résiduels du projet. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 et les listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i> . |
| 2. | Décrire la méthode et les critères employés pour déterminer l'importance des effets cumulatifs résiduels négatifs, notamment à quel point un effet cumulatif sur une composante valorisée devient « important ». | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Idem |
| 3. | Évaluer l'importance des effets cumulatifs résiduels négatifs en fonction des critères définis. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Idem |
| 4. | Évaluer la probabilité que le projet ait des effets environnementaux et socio-économiques cumulatifs résiduels qui sont néfastes et prouver le bien-fondé des conclusions tirées. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 | Idem |
| A.2.8 Inspection, surveillance, suivi et exploitation | | | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|--|--|--|
| 1. | Décrire les plans d'inspection visant à garantir le respect des engagements biophysiques et socio-économiques, tel qu'il est stipulé aux articles 48, 53 et 54 du RPT. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 5 • ÉES, Volume 1, section 7 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 8 | <ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volumes 3 (ÉES Volume 9) et 4 (ÉES Volume 10) • Rapport supplémentaire n°2, Annexe Volume 3A (Mise à jour de l'ÉES Volume 8) |
| 2. | Décrire le programme de surveillance et de contrôle visant à assurer la protection du pipeline, du public et de l'environnement, tel qu'il est requis à l'article 39 du RPT. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, section 2.12 • Volume 5, section 2.3 • Volume 7, section 2.3.1 • Volume 11, section 5 | |
| 3. | Tenir compte de tous les éléments propres à la demande qui sont plus préoccupants et évaluer le besoin d'un programme de contrôle plus en profondeur pour ces éléments. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, section 2.4 • Volume 7, sections 2.2 et 3.2 • Volume 11, section 5 | |
| 4. | Dans le cas des projets désignés aux termes de la LCÉE, cerner les éléments et méthodes de contrôle qui constitueraient un suivi aux termes de la LCÉE (2012). | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 5.2 • ÉES, Volume 1, section 7 | Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 et les listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i> . |
| Tableau A-1 Circonstances qui déclenchent le besoin de fournir une information détaillée sur des éléments biophysiques et socio-économiques | | | |
| Environnement physique et météorologique | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 | <ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 et les listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Rapport supplémentaire n°3, Annexe 1-3, Mise à jour relative au projet et Errata, | |
| Sol et productivité du sol | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 | Idem | |
| Végétation | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 | Idem | |
| Qualité et quantité d'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 | Idem | |
| Poisson et habitat du poisson, y compris les mesures de compensation requises pour l'habitat du poisson | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 | Idem | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|---|---|---|
| | Poisson et habitat du poisson, y compris les mesures compensatrices requises découlant d'une autorisation accordée sous le régime de la <i>Loi sur les pêches</i> | s.o. | Pour le moment, Énergie Est ne prévoit pas qu'il soit nécessaire de demander des mesures compensatrices découlant d'une autorisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> pour tout franchissement de cours d'eau lié au Projet. Cette conclusion sera validée dans le cadre d'études détaillées en cours sur le terrain, de validation des franchissements des cours d'eau et d'ingénierie et d'activités de participation ou d'engagement continues auprès de Pêches et Océans Canada (MPO), des organismes de réglementation locaux et des communautés autochtones. Si, au cours de son examen de la demande relative au Projet, l'ONÉ devait déterminer qu'une telle autorisation est nécessaire, conformément au protocole d'entente intervenu entre l'ONÉ et le MPO, Énergie Est avisera l'ONÉ et déposera une demande d'autorisation auprès du MPO, y compris une liste des mesures de compensation, conformément au Guide pour soumettre une demande d'autorisation visée à l'alinéa 35(2)(b) de la <i>Loi sur les pêches</i> (MPO 2013). |
| Terres humides | | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 | Idem |
| Faune et habitat faunique | | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 | Idem |
| Habitat d'espèces en péril ou d'espèces à statut particulier | | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 | Idem |
| Émissions atmosphériques | | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 | Idem |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|---|---|----------------------------------|
| | Émissions de gaz à effet de serre (GES) | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 7 | Idem |
| | Environnement acoustique | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 | Idem |
| | Occupation humaine et exploitation des ressources | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 | Idem |
| | Ressources patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 | Idem |
| | Navigation et sécurité en la matière | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 | Idem |
| | Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 | Idem |
| | Bien-être social et culturel | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 | Idem |
| | Santé humaine et aspects esthétiques | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 | Idem |
| | Infrastructure et services | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 | Idem |
| | Emploi et économie | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 | Idem |

RUBRIQUE A – A.3 QUESTIONS ÉCONOMIQUES

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--------------------------------|--|--|----------------------------------|
| A.3.1 Approvisionnement | | | |
| 1. | Une description de chaque produit. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.2.1 | |
| 2. | Un exposé sur toutes les sources d'approvisionnement potentielles. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, sections 3.1 à 3.3 | |
| 3. | Des prévisions de la capacité de production au cours de la durée de vie économique de l'installation. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, sections 3.1 à 3.3 | |
| 4. | Dans le cas de pipelines dont la capacité fait l'objet de contrats, une présentation des ententes contractuelles qui sous-tendent l'approvisionnement. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.2 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------------------|--|---|----------------------------------|
| A.3.2 Transport | | | |
| Capacité du pipeline | | | |
| 1. | Dans le cas d'un agrandissement, fournir : <ul style="list-style-type: none"> la capacité du pipeline avant et après l'agrandissement et la capacité additionnelle prévue une justification démontrant que la capacité du pipeline prévue est appropriée | | Sans objet |
| 2. | Dans le cas d'un nouveau pipeline, une justification démontrant que la capacité du nouveau pipeline est appropriée compte tenu des approvisionnements disponibles. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 3.5 | |
| Débit | | | |
| 1. | Dans le cas de pipelines dont la capacité fait l'objet de contrats, information sur les ententes contractuelles. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.2 | |
| 2. | Pour tous les autres pipelines, fournir des prévisions des débits annuels prévus par type de produit, point de réception et point de livraison, au cours de la durée de vie économique de l'installation. | | Sans objet |
| 3. | Si le projet entraîne une hausse de la capacité de débit : <ul style="list-style-type: none"> capacité théorique et renouvelable des installations actuelles et prévues par rapport aux besoins prévus les formules de calcul du débit et les données des calculs employées pour déterminer la capacité des installations proposées, ainsi que les hypothèses et les paramètres qui les sous-tendent | | Sans objet |
| 4. | Si plusieurs types de produits seraient transportés par un même pipeline, fournir un exposé traitant de la séparation des produits, y compris des questions de contamination potentielle et des effets sur les coûts. | | Sans objet |
| A.3.3 Marchés | | | |
| 1. | Fournir une analyse du marché où chaque produit doit être utilisé ou consommé. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 3.6 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|---|---|---|
| 2. | Fournir un exposé sur la capacité des installations en aval de recevoir les volumes additionnels qui seraient livrés. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 3, sections 3.6 et 3.8 | |
| A.3.4 Questions financières | | | |
| 1. | Preuves attestant que le demandeur est en mesure de financer les installations proposées. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 4.2 | |
| 2. | Estimation des incidences sur les droits pour la première année complète d'exploitation des installations. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.4.1.4 – Droits indicatifs | Sans objet. La méthode d'établissement des droits négociés est prévue dans les ententes de services de transport. |
| 3. | Confirmation que les expéditeurs ont été informés du projet et de ses effets sur les droits, ainsi que leurs préoccupations et les plans mis de l'avant pour les résoudre. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.1.1 – 2.2 Appel de soumissions, Droits négociés | |
| 4. | Détails supplémentaires dans le cas des demandes qui ont une incidence importante sur les droits. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.4 – Droits négociés | |
| A.3.5 Approbation d'installations par des organismes de réglementation autres que l'ONÉ | | | |
| 1. | Confirmer qu'ont été ou seront obtenues toutes les approbations par des organismes autres que l'ONÉ dont le demandeur a besoin pour respecter le calendrier de construction et la date prévue de mise en service et pour que les installations puissent être utilisées et utiles. | Volume 1, section 2.3 Volume 7, section 2.14 | Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5.1, tableau 2-4 et Annexe 2-1. |
| 2. | Si l'une des approbations visées en 1. ci-dessus devait être retardée, décrire où le processus en est rendu et fournir une estimation du moment où elle doit intervenir. | | Sans objet |

RUBRIQUE A – A.4 RENSEIGNEMENTS SUR LES TERRAINS

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|---|--|---|-------------------------------------|
| A.4.1 Terrains | | | |
| 1. | <ul style="list-style-type: none"> • Largeur de l'emprise et endroits où des changements seront apportés à la largeur de l'emprise. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, sections 2.4.1, 3.1.2.1, 3.2.2.1, 3.3.2.1, 3.4.2.1, 3.5.2, 3.6.2, 3.7.2, 3.8.2.1 et 3.9.2 et Annexes Vol 4-7 – 4-9; 4-13 – 4-34; 4-57 – 4-61; 4-73 – 4-78 et 4-81 • Volume 7, section 3.1.3 et Annexe Vol 7-3 • Volume 8, section 2 et Annexes Vol 8-1 et 8-2 | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Emplacements et dimensions de l'aire de travail temporaire connue et dessin type des dimensions. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 2 • Volume 8, section 2 • Annexe Vol 8-2 | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Emplacements et dimensions de tous nouveaux terrains requis pour les installations. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 8, section 3 • Volume 6, sections 3.1, 3.2.1, 3.3.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 7.1.1 et 7.2.1 et Annexes Vol 6-4, 6-14 à 6-85, 86, 92 à 104 et 112 | |
| A.4.2 Droits fonciers | | | |
| 1. | Type de droits fonciers qui devront être acquis dans le cadre du projet. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 8A, sections 2 et 3 | |
| 2. | Proportions relatives des biens-fonds le long du tracé proposé. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 8A, section 2.1 | |
| 3. | Tous droits fonciers existants qui seront nécessaires à la réalisation du projet. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 8A, sections 2 et 3 | |
| A.4.3 Processus d'acquisition des terrains | | | |
| 1. | Le processus d'acquisition des terrains. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 8A, section 4 | |
| 2. | Le calendrier d'acquisition et l'état actuel du processus. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.16 • Volume 7, section 2.6 | |
| 3. | Le statut des avis signifiés conformément au paragraphe 87(1). | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.16 • Volume 8A, section 4.3 | |
| A.4.4 Accords d'acquisition de terrains | | | |
| 1. | Un exemple de chaque accord, conforme aux dispositions du paragraphe 86(2) de la Loi sur l'ONÉ, qui serait utilisé. | <ul style="list-style-type: none"> • Volumes 8A à 8B et Annexes Vol 8-3 à Vol 8-79 | |
| 2. | Un exemple d'accord proposé pour une propriété en fief simple, une aire de travail, une voie d'accès ou pour d'autres terres. | <ul style="list-style-type: none"> • Volumes 8A à 8B et Annexes Vol 8-3 à Vol 8-79 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|---|--|----------------------------------|
| A.4.5 Avis signifiés conformément à l'article 87 | | | |
| 1. | Un exemple d'avis proposé pour signification à tous les propriétaires de terrains aux termes du paragraphe 87(1) de la Loi sur l'ONÉ. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 8B et Annexes Vol 8-10 à 79 | |
| 2. | Confirmation que tous les avis sont accompagnés d'un exemplaire de la publication intitulée <i>La réglementation des pipelines au Canada : Guide à l'intention des propriétaires fonciers et du grand public.</i> | <ul style="list-style-type: none"> Volume 8, section 4.3 | |
| A.4.6 Demande en vertu de l'article 58 à la suite d'une plainte | | | |
| 1. | Détails de la plainte et description de la manière dont les activités proposées vont résoudre la plainte. | | Sans objet |

RUBRIQUE D – DÉVIATIONS

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--------------------------------|--|--|--|
| D.1 Questions foncières | | | |
| 1. | Numéro d'ordonnance et date d'approbation des PPLR initiaux. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 2, Annexe Vol 2-3 Volume 5, section 3.2 Annexes Vol 5-15 à 30 | Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1 |
| 2. | Dessin, tiré des PPLR, montrant le tracé approuvé et la déviation proposée. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 5, Annexes Vol 5-15 à 30 | Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1 |
| 3. | Dessin, tiré des PPLR, montrant l'emplacement de la déviation ou de la modification proposée. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 5, Annexes Vol 5-15 à 30 | Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1 |
| 4. | Début et fin de la déviation. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 5, tableau 3-4 Annexes Vol 5-15 à 30 | Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1 |
| 5. | Carte qui montre l'emplacement de la déviation par rapport au tracé détaillé approuvé et au tracé du pipeline autorisé. | <ul style="list-style-type: none"> Annexes Vol 5-15 à 30 Volumes 12G, 12H, 12I et 12J | Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1 |
| 6. | Description des nouveaux besoins en terrains, y compris l'état d'avancement des démarches concernant l'acquisition des terrains requis et la signification des avis visés au paragraphe 87(1). | <ul style="list-style-type: none"> Volume 5, tableau 3-4 Annexes Vol 5-15 à 30 Volume 8, section 2.1, tableau 2.1 (note 3) et section 4.3 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|---|--|----------------------------------|
| 7. | Préoccupations que les propriétaires fonciers ont pu soulever et façon dont la compagnie les résoudra, y compris la ou les dates où des réponses seront données aux propriétaires fonciers ou une preuve établissant que les propriétaires fonciers touchés consentent à la déviation. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 8, section 5 | |
| 8. | Dans le cas d'une demande pour solliciter une exemption des dispositions de l'article 45 : <ul style="list-style-type: none"> • numéro d'ordonnance et date d'approbation des PPLR initiaux • début et fin de la déviation • distance maximale de la déviation par rapport à la ligne centrale • dessin, tiré des PPLR, montrant le tracé approuvé et la déviation proposée • carte qui montre l'emplacement de la déviation par rapport au tracé détaillé approuvé et au tracé du pipeline autorisé • description des nouveaux besoins en terrain • préoccupations que les propriétaires fonciers ont pu soulever et façon dont la compagnie les résoudra, y compris la ou les dates où des réponses seront données aux propriétaires fonciers • preuve établissant que les propriétaires fonciers touchés consentent à la déviation | | Sans objet |
| D.2 Évaluation environnementale et socio-économique | | | |
| 1. | Comment les effets du projet ont déjà été pris en considération par l'ONÉ dans le cadre d'une ÉES. | <ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 1, section 3 | |
| 2. | Si les effets environnementaux et socio-économiques n'ont pas déjà été examinés dans le cadre d'une ÉES, se conformer aux exigences exposées dans la section A.2 de la Rubrique A. | | Sans objet |

RUBRIQUE F – MODIFICATION DU SERVICE OU AUGMENTATION DE LA PRESSION MAXIMALE D'EXPLOITATION

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|--|--|--|
| F.1 Questions techniques | | | |
| 1. | Confirmer que les activités liées au projet seront conformes aux exigences de l'édition la plus récente de la norme Z662 de la CSA. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Annexe Vol 4-2 | |
| 2. | Fournir des détails sur l'état actuel du service et sur le service proposé. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.7.5 • Volume 3, section 5 • Volume 5, sections 2, 3 et 5 | Réponse à la demande de renseignements de l'ONÉ 2.3 (Code de dépôt auprès de l'ONÉ : A4J679). |
| 3. | Fournir, conformément à la norme CSA Z662, une évaluation technique faisant la preuve de l'intégrité du réseau pipelinier et de son à-propos pour les services de transport envisagés, et indiquant les mises à jour et révisions qui seront apportées au programme de gestion de l'intégrité. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, section 2 • Annexe Vol 5-1 | Voir la Demande, Volume 5, section 5 pour une évaluation de l'intégrité des gazoducs de TransCanada qui continueront à servir au transport du gaz. |
| F.2 Évaluation environnementale et socio-économique | | | |
| 1. | La manière dont les effets ont déjà été pris en compte dans le cadre d'une ÉES effectuée par l'ONÉ. | <ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 1, section 4 • Volume 11, section 2 | Pour une évaluation de l'itinéraire du tracé autour des installations existantes de TransCanada voir le rapport supplémentaire n°1, Annexe Volume 3A |
| 2. | Si les effets environnementaux et socio-économiques n'ont pas été pris en compte dans une ÉES antérieure, fournir l'information exigée dans la Rubrique A, section A.2 | | Sans objet |
| F.3 Questions économiques | | | |
| 1. | Information économique nécessaire exigée dans la Rubrique A, section A.3. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 3 • Volume 2, section 3 • Volume 3, sections 2, 3 et 4 | |

RUBRIQUE G – MISE HORS SERVICE

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|---------------------------------|---|--|----------------------------------|
| G.1 Questions techniques | | | |
| 1. | Justifier le pourquoi de la mise hors service et décrire les mesures prises ou prévues pour maintenir l'intégrité du pipeline et protéger le public et l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, section 4.2.4 • Volume 7, section 3.2.5 | |
| 2. | Fournir un calendrier de la mise hors service. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.11 • ÉES Volume 1 Section 8 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|---|---|---|
| 3. | Décrire les activités associées à la mise hors service. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, section 4.2.4 • Volume 7, section 3.2.5 | |
| 4. | Fournir une estimation des coûts associés à la mise hors service. | | Voir la Demande, Volume 1, section 2.8 pour le coût en capital estimatif du Projet. |
| 5. | Confirmer que les activités liées à la mise hors service seront conformes aux exigences de l'édition la plus récente de la norme Z662 de la CSA. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Annexe Vol 4-2 | |
| 6. | Décrire la surveillance continue du pipeline (ou de la section) mis hors service, afin d'assurer que le public et l'environnement sont constamment protégés. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.13 • Volume 7, section 4 | |
| G.2 Évaluation environnementale et socio-économique | | | |
| 1. | La manière dont les effets environnementaux et socioéconomique ont déjà été pris en compte dans l'ÉES effectuée par l'ONÉ. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3 | |
| 2. | Si les effets environnementaux et socio-économiques n'ont pas été pris en compte dans une ÉES antérieure, fournir l'information exigée dans la Rubrique A, section A.2. | | Sans objet |
| G.3 Questions économiques | | | |
| 1. | Information économique nécessaire exigée dans la Rubrique A, section A.3. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 3 • Volume 2 • Volume 3 | |

**LIGNES DIRECTRICES ET EXIGENCES DE DÉPÔT APPLICABLES À ÉNERGIE EST
 (LE 27 JUIN 2014)**

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|---|---|---|--|
| A. Questions environnementales liées au Projet | | | |
| 1 | Tous les renseignements exigés dans le chapitre 4, Rubrique A, Section A.2 du <i>Guide de dépôt</i> de l'ONÉ. | <ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 1, Section 3 | |
| B. Questions techniques liées au Projet | | | |
| 1 | Fournir une évaluation technique de la canalisation 100-4 et de l'état actuel des autres canalisations à convertir. Décrire la portée de l'évaluation technique et expliquer comment elle abordera les éventuels problèmes d'intégrité. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, section 2 et Annexe Vol 5-1 | Voir la Demande, Volume 5, section 5 pour une évaluation de l'intégrité des gazoducs de TransCanada qui continueront à servir au transport du gaz. |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|--|--|--|
| 2 | Indiquer la pression d'exploitation maximale courante et future pour les sections de la canalisation principale à convertir et à construire, et décrire les mesures de contrôle de la pression et de protection contre la surpression. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, Annexe Vol 2-2 • Volume 3, section 5 • Volume 4, section 3 • Volume 5, section 4.1.4 • Volume 6, sections 2.2.3 et 2.2.4 • Volume 6, sections 3.1, 3.2 et 3.3 • Volume 6, section 8.23 | Réponse à la demande de renseignements de l'ONÉ 2.3. |
| 3 | Fournir l'information exigée par le <i>Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres</i> dans le cas d'une modification du service. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, section 2 et Annexe Vol 5-1 | Voir la Demande, Volume 5, section 5 pour une évaluation de l'intégrité des gazoducs de TransCanada qui continueront à servir au transport du gaz. |
| 4 | Fournir des détails sur les demandes relatives aux installations visées par l'article 58 ou les modifications aux installations existantes, notamment en ce qui concerne la sécurité et les franchissements de cours d'eau. Énumérer les autorisations délivrées qui pourraient devoir être modifiées ou annulées. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.10 • Volume 2, Annexes Vol 2-3 à Vol 2-5 • Volume 5, section 4 • Volume 7, sections 2.9, 3.1 et 3.2 | |
| 5 | Fournir un plan de gestion du dynamitage pour l'Ontario, le Québec ou le Nouveau-Brunswick, s'il y a lieu. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 2.10 | Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5.2 et Annexe 1-1 (révision 3) |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|--|---|--|
| 6 | Transmettre des renseignements détaillés sur les travaux de forage directionnel à l'horizontale pour le franchissement de cours d'eau, y compris le fleuve Saint-Laurent. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9.4 • Volume 4A, sections 2.6, 3.1.4, 3.2.4, 3.3.4, 3.4.4, 3.6.5 et 3.7.5 • Annexes Vol 4-6, 4-10 à 4-12, 4-35 à 4-56 et 4-62 à 4-72 • Volume 5, section 4.2.4 et Annexes Vol 5-42, Vol 5-44 et 5-45 • Volume 7, section 2.11 • Volume 7, sections 3.1.9 et 3.2.5 • ÉES, Volumes 1 et 2 | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 • Rapport supplémentaire n° 1 Annexe Volumes 3 (ÉES Volume 9) et 5 (ÉES Volume 11) • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 et Annexe Volumes 1B-1 et 1B-2 • Rapport supplémentaire n° 2 Annexe Volume 3A (Mise à jour de l'ÉES Volume 8) • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 • Rapport supplémentaire n° 3 Annexe Volume 3 (Mise à jour de l'ÉES Volume 8) |
| 7 | S'il y a lieu, remettre un plan pour le drainage rocheux acide. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Volume 4, section 2.9 • Volume 7, section 2.11 | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.4 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.3 |
| 8 | Fournir des précisions sur la façon dont le centre de commande situé à Calgary restera en liaison avec le chantier du Projet, en particulier dans la partie est du tracé. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.13 • Volume 7, sections 3 et 4.8 | |
| 9 | Fournir des données sur les fluctuations des marées dans la baie de Fundy et décrire leur incidence sur le chargement des navires-citernes et les mesures prévues pour pallier ces effets. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, section 7.2 • Volume 7, section 5.4 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|---|---|---|---|
| C. Gestion des urgences liées au projet (sauf pour le transport maritime qui est abordé dans la section H ci-dessous) | | | |
| 1 | Décrire le système de gestion des urgences et les programmes de soutien. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6 | |
| 2 | Décrire le processus d'évaluation des dangers et des risques, notamment les zones sujettes à de graves conséquences, les récepteurs très sensibles et les pipelines tributaires. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, sections 2.4 et 2.11; Annexe Vol 4-5 • Volume 5, sections 5 et 6 • Volume 5, Annexe Vol 5-1 | |
| 3 | Décrire le devenir et les effets du pétrole. | <ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 6, section 3 | Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volume 3 (ÉES Volume 9), Section 6 |
| 4 | Décrire le processus prévu pour continuellement informer les partenaires et les organismes d'intervention en cas d'urgence et assurer la liaison avec eux. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6.2.7 | |
| 5 | Décrire le processus visant la participation des intervenants en cas d'urgence à l'élaboration des mesures d'urgence. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6.2.7 | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.6.1 et Annexe Volume 2A • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.6.1 et Annexe Volume 2A • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3 et Annexe Volume 2 |
| D. Garanties financières liées au projet (sauf pour le transport maritime qui est abordé dans la section H ci-dessous) | | | |
| 1 | Décrire comment le promoteur s'assurera de pouvoir supporter financièrement la gestion de tous les risques potentiels et de toutes les obligations éventuelles à même ses ressources financières et une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'une tierce partie, y compris la responsabilité pouvant résulter de possibles accidents ou défaillances durant la construction et l'exploitation du projet. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4.3 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|--|---|---|
| a) | Fournir des détails sur l'accès, par le promoteur, à des ressources financières consacrées au Projet, ainsi que sur les principales caractéristiques de toutes les garanties d'assurance, notamment les montants de garantie, les franchises, les risques et périls couverts par le contrat d'assurance ainsi que les exclusions de l'assurance responsabilité civile complémentaire et la ventilation de la protection. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4 | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 3, Annexe 1-1 (révision 3), RS 3-2. • Les détails seront fournis au 4^e trimestre de 2015. |
| b) | Exposer la base utilisée pour fixer le montant des ressources financières requises, avec une évaluation détaillée des risques pour l'ensemble du Projet relativement aux coûts liés à des accidents et à des défaillances. | | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 3, Annexe 1-1 (révision 3), RS 3-2. • Les détails seront fournis au 4^e trimestre de 2015. |
| c) | Relever les diverses catégories de coûts et les variables locales pouvant jouer sur les coûts d'un déversement d'hydrocarbures. Fournir des estimations de coûts pour un déversement d'hydrocarbures, en dollars par mètre cube ou par hectare en fonction de scénarios crédibles des pires déversements d'hydrocarbures et de scénarios de déversement de moindre envergure. | | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 3, Annexe 1-1 (révision 3), RS 3-2. • Les détails seront fournis au 4^e trimestre de 2015. |
| d) | Démontrer comment on a utilisé les résultats de l'évaluation des risques pour prévoir, prévenir, gérer et atténuer les dangers potentiels durant la phase de conception du Projet afin de réduire au minimum les quantités d'hydrocarbures éventuellement déversées. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, 5 et 6 • Volume 4.2.11 | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 3, Annexe 1-1 (révision 3), RS 3-2. • Les détails seront fournis au 4^e trimestre de 2015. |
| e) | Fournir un aperçu des plans visant la mise au point de méthodes d'exploitation afin de réduire au minimum les quantités d'hydrocarbures éventuellement déversées, comme la détection des rejets et les délais pour la fermeture des vannes. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, sections 4.9 à 4.15 | |
| f) | Expliquer la façon dont les quantités éventuellement déversées et les coûts des accidents et des défaillances ont été pris en compte dans le plan de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'urgence. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6.3 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|---|--|---|----------------------------------|
| E.1 Structure de l'entreprise liée au projet | | | |
| a) | Fournir un organigramme montrant TransCanada Oil Pipelines (Canada) Ltd., Oléoduc Énergie Est Ltée, Energy East Pipeline Limited Partnership, Energy East Canaport Marine Terminal Limited Partnership et le ou les propriétaires de TransCanada Oil Pipelines (Canada) Ltd. ainsi que toute autre entité liée. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4.1 | |
| b) | Fournir une description sommaire des liens entre chaque entité sur le plan de la propriété et de l'exploitation, y compris : <ol style="list-style-type: none"> i. la propriété de chaque entité et le territoire où chacune est constituée en société ou enregistrée ii. les commandités et commanditaires de chaque société en nom collectif iii. les rôles et responsabilités respectifs de chaque entité relativement à la gestion des sociétés en nom collectif et à l'exploitation du pipeline et des terminaux maritimes | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4.1 | |
| F. Marchés et approvisionnement pour le projet | | | |
| 1 | Décrire le marché canadien du raffinage dans l'Est, y compris les sources d'approvisionnement et les prévisions concernant la demande. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 3.6 • Annexe Vol 3-4 : IHS – Étude de l'offre et des marchés | |
| 2 | Décrire le marché des transports maritimes. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 3.6 • Annexe Vol 3-4 : IHS – Étude de l'offre et des marchés | |
| 3 | Fournir une description détaillée des produits de base devant être transportés et de la proportion de brut qui devrait être raffinée par rapport à celle qui devrait être exportée. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.2.1 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|---|--|---|--|
| G. Peuples autochtones, volet socioéconomique et terrains liés au projet | | | |
| 1. | Décrire le couloir de consultation et les mécanismes proposés par le promoteur pour rester en communication avec les propriétaires fonciers, y compris les particularités régionales et les mesures prises pour en tenir compte. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, section 2.15 • Volume 8A, section 5 • Volume 9A, section 2.2 • Volume 10A, sections 2.2 et 2.3 | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.7 et Annexe Volumes 2A à 2C • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8 et Annexe Volume 2 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8 et Annexe Volume 2 |
| 2. | Fournir des détails sur la consultation menée auprès des Autochtones et des propriétaires fonciers, y compris des synthèses des questions non résolues et une indication de ce que l'on propose pour les régler. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, sections 2.15 et 2.16 • Volume 8A, section 5 • Volume 9A, section 4 et Volumes 9B à 9G • Volume 10A, section 6 et Annexes Vol 10A-2 à 10A-7 • Volumes 10B à 10G | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.7 et Annexe Volumes 2A à 2C • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8 et Annexe Volume 2 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8 et Annexe Volume 2 |
| 3. | Fournir des renseignements détaillés sur les besoins temporaires et permanents en terrains pour les nouvelles constructions, y compris les détails sur la construction transmis aux propriétaires fonciers. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 8, sections 2, 3 et 5 | |
| 4. | Fournir des cartes détaillées indiquant les besoins (temporaires et permanents) en terrains et la propriété aux fins de la construction et de l'exploitation, y compris le long des tronçons à convertir. | | Voir le Volume 2, tableau 2-11. Les plans d'arpentage pour la construction seront fournis au 2 ^e trimestre de 2016. |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|---|---|--|
| 5. | Fournir un plan de gestion de la circulation en tenant compte des endroits situés à proximité de voies publiques. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 7, sections 2.2.1 et 2.8 | Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour de l'ÉES, Volume 8, Annexe G (Plans de gestion). |
| H. Transport maritime | | | |
| Consultation | | | |
| 1. | Fournir des détails sur la consultation menée au sujet du transport maritime, notamment auprès des autorités réglementaires compétentes. Exposer les motifs et les critères retenus aux fins de la consultation au sujet du transport maritime. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.1.9 | <ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.6 et Annexe Volume 2 Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5.3 et Annexe Volume 2 |
| Description des activités de navigation maritime susceptibles de découler du projet | | | |
| 2. | Décrire les activités de navigation maritime, notamment : | | |
| | a) le type, la catégorie et les caractéristiques des navires qui utilisent les terminaux | <ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.4.1 | |
| | b) la fréquence, le trajet, la vitesse et la durée des déplacements | <ul style="list-style-type: none"> Volume 7, sections 5.4.2 et 5.4.3 | |
| | c) les solutions de rechange envisagées (p. ex. en ce qui concerne le trajet, la fréquence et les types de navires) | <ul style="list-style-type: none"> Volume 7, sections 5.4.2 et 5.4.3 | |
| | d) les activités associées (p. ex. l'ancrage, le ballastage, les manœuvres, l'accostage, le chargement, les types de produits, le mazoutage, les types de carburant, le pilotage et les remorqueurs) | <ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.4 | |
| | e) le système de capture des vapeurs des navires-citernes | <ul style="list-style-type: none"> Volume 6, section 7.1.9.2 | |
| | f) les systèmes et les plans de gestion de l'eau de lestage des navires | <ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.4.1.1 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--------------------------------------|--|---|---|
| | g) le système de gestion pour l'élimination des déchets d'hydrocarbures et des autres déchets provenant des navires | | Comme il est indiqué dans la Demande, Volume 7, section 5.5.5, Énergie Est ne recevra pas de déchets liquides ou solides provenant des navires. Des dispositions de rechange seront requises si de tels services sont requis. |
| | h) les installations disponibles au port pour collecter les déchets et les technologies utilisées pour gérer ces déchets | | |
| Étendue du transport maritime | | | |
| 3. | Fournir des détails sur le transport à destination et en provenance des terminaux à l'intérieur de la mer territoriale jusqu'à 12 milles marins de la côte, y compris une carte détaillée et des points de référence. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 5.4.2 et Annexe Vol 7-11 (Cacouna) • Volume 7, section 5.4.3 et Annexe Vol 7-12 (Saint John) | |
| Évaluation des effets | | | |
| 4. | Fournir tous les renseignements exigés à la rubrique A.2 du <i>Guide de dépôt</i> (tableaux A-2 et A-3) pour le transport maritime, notamment une évaluation des accidents et des défaillances aux terminaux et en des points représentatifs et des zones fragiles le long des trajets empruntés, y compris une description de ce qui suit : | <ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 4, Partie C • ÉES, Volume 6, section 5 | Des renseignements supplémentaires seront fournis dans l'évaluation des risques pour la santé humaine et pour l'écologie (ÉRSHE) dont le dépôt est prévu au 4 ^e trimestre de 2015. |
| | a) les mesures visant à réduire la possibilité d'accidents et de défaillances | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, sections 6 et 7 • Volume 7, sections 5.4.1 et 5.5 | |
| | b) les scénarios crédibles des pires cas de déversement et des scénarios de déversements de moindre envergure, dont la trajectoire des déversements, le devenir et les effets de tous les grades de pétrole brut pouvant être rejetés et une modélisation avec des cartes détaillées | <ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 6, section 5 | Des renseignements supplémentaires seront fournis dans l'ÉRSHE, dont le dépôt est prévu au 4 ^e trimestre de 2015. |
| | c) les éventuels effets environnementaux et répercussions socioéconomiques pour des scénarios crédibles des pires cas de déversement et des scénarios de déversements de moindre envergure | <ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 6, section 5 | Des renseignements supplémentaires seront fournis dans l'ÉRSHE, dont le dépôt est prévu au 4 ^e trimestre de 2015. |
| | d) les évaluations des risques écologiques et des risques sur la santé humaine | | Dépôt prévu au 4 ^e trimestre de 2015. |
| | e) la planification et les mesures prévues en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|--|---|---|
| | f) le régime de responsabilité et d'indemnisation qui prévaudrait en cas de déversement | <ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.4.1.3 | |
| 5. | <p>Exposer les mesures d'atténuation liées au transport maritime, y compris les mesures de surveillance et de suivi. Décrire ce qui suit :</p> <p>a) les rôles, responsabilités et capacités des organisations responsables de la mise en œuvre des mesures d'atténuation</p> <p>b) les tâches qui reviendront au promoteur et leur envergure relativement au contrôle en matière de surveillance de la mise en œuvre des mesures d'atténuation</p> | <ul style="list-style-type: none"> Volume 7, sections 5.1, 5.2, 5.4.1 et 5.5 | |
| 6. | <p>Confirmer que les examens TERMPOL ont été envoyés à Transports Canada et fournir une mise à jour sur les prochaines étapes. Fournir des renseignements sur la navigation et la sécurité, dont les suivants :</p> <p>a) un aperçu des régimes de réglementation pertinents</p> <p>b) le rôle des différentes organisations en présence</p> <p>c) toute mesure d'atténuation supplémentaire pour rendre encore plus sûr le transport maritime</p> <p>d) la façon dont le transport maritime est pris en considération dans les régimes de réglementation et les mesures d'atténuation supplémentaires</p> | <p>Volume 7, section 5.3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> Volume 7, sections 5.1, 5.2 et 5.3 Volume 7, sections 5.1, 5.2 et 5.3 Volume 6, sections 6 et 7; Volume 7, sections 5.4.1 et 5.5 Volume 7, sections 5.1, 5.2 et 5.4.1.3 | Des mises à jour seront fournies au 4 ^e trimestre de 2015. |
| | e) les tâches qui reviendraient au promoteur et leur envergure relativement à la surveillance et à la mise en œuvre des mesures | <ul style="list-style-type: none"> Volume 7, sections 5.1, 5.2, 5.4.1 et 5.5 | |

RUBRIQUE K – DÉSFFECTATION

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--------------------------------|--------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| K.1 Exigences générales | | | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--------------------------|---|---|----------------------------------|
| 1 | Donner une description complète des installations devant être désaffectées. Cela inclut la description des installations adjacentes qui font obstacle à l'installation devant être abandonnée. | Volume 5, sections 3.1 et 3.5 Annexe Vol 5-3 | |
| 2 | Il faut soumettre une demande de cessation d'exploitation pour toutes les installations réglementées par l'ONÉ qui ont atteint la fin de leur cycle de vie, y compris les installations connexes désaffectées. Les sociétés devraient donc démontrer qu'elles planifient l'abandon futur des installations désaffectées en indiquant (aussi précisément que possible) le moment prévu de la cessation d'exploitation pour chaque installation désaffectée ainsi que les mesures prises en vue de la cessation d'exploitation. | Volume 1, section 2.19 Volume 2, section 3.2 et Annexe Vol 2-4 et Annexe Vol 2-5 | |
| K.2 Conception technique | | | |
| Pipeline : | | | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|--|------------------------------|----------------------------------|
| | <p>Donner les renseignements confirmant que les activités suivantes seront effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évacuer les fluides transportés; • purger ou nettoyer adéquatement (ou les deux) de manière à ne laisser aucune substance mobile dans le pipeline; • séparer physiquement la canalisation de la tuyauterie en exploitation; • boucher, obturer ou fermer hermétiquement la canalisation par tout autre moyen; • laisser la canalisation sans pression interne; • laisser la canalisation de telle sorte que les croisements de route, de voie ferrée ou de service public ne risquent pas d'être dérangés par le tassement; • marquer le pipeline par des panneaux indicateurs; • surveiller l'affaissement du sol et assurer le maintien d'une couverture adéquate pour l'utilisation existante et future des terres. <p>Remarque : Les pipelines comprenant des tubes-chemises ou composés de conduites en polymère peuvent nécessiter une reprise de la purge et de la maintenance pour libérer les gaz d'hydrocarbures ou de sulfure d'hydrogène (H₂S). Voir la norme CSA Z662, article 13.2.8.6.</p> | <p>Volume 7, section 3.2</p> | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-------------------------|---|---|----------------------------------|
| Équipement de surface : | | | |
| | <p>Fournir des renseignements sur l'enlèvement d'équipement de surface relié au pipeline.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire l'équipement à enlever à la profondeur du pipeline, sauf si l'équipement de surface est à l'intérieur d'une installation de surface existante toujours en exploitation ou s'il est nécessaire pour le fonctionnement de pipelines restants. <p>Voici des exemples (non limitatifs) d'équipement de surface : colonne montante de pipeline, évent de tube-chemise, évent de tubage, évent d'enceinte souterraine, rallonge de vanne, niche d'inspection, redresseur pour protection cathodique, colonne d'essai, câblage anodique, réservoir de stockage avec tuyauterie et équipement connexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire comment les pipelines au-dessus du sol, et tout l'équipement de surface connexe, doivent être désaffectés sauf s'ils font partie ou sont à l'intérieur d'une installation de surface existante toujours en exploitation ou s'ils sont nécessaires pour le fonctionnement de pipelines restants. | Volume 5, sections 3.1 et 3.5 Annexe Vol 5-3 | |
| Installations : | | | |
| | Fournir des renseignements sur la désaffectation d'installations pipelinières telles que compresseurs et stations de pompage à moins qu'elles fassent encore partie d'un site en exploitation. La disposition des conduites, supports et fondations connexes doit également être décrite. | s.o. | |
| Éléments souterrains : | | | |
| | Fournir des renseignements sur la désaffectation d'enceintes souterraines et de puits à couvercle fermé. Exposer la désaffectation de tout réservoir souterrain eu égard à la norme API 1604. | s.o. | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|--|--|---|---|
| Dossiers : | | | |
| | Décrire les dossiers à tenir sur les éléments et installations de pipeline devant être désaffectés. | | Énergie Est établira ou tiendra à jour des dossiers des éléments de pipelines désaffectés, au besoin. |
| K.3 Aspects environnemental et socioéconomique | | | |
| | Décrire le contexte écologique et l'utilisation actuelle des terres à l'intérieur de l'empreinte du projet et des aires adjacentes. | Dépôt supplémentaire 1 – Annexe Volume 3 – Mise à jour de l'ÉES terrestre | |
| | Décrire toute aire de contamination connue dans la zone du projet ainsi que les activités de remise en état antérieures, en cours ou planifiées à ces endroits. Décrire les exigences réglementaires à observer en matière de remise en état et de réhabilitation de ces endroits, et préciser comment ces exigences seront satisfaites. | Pour le moment, on ne sait pas si des aires contaminées seront situées dans les secteurs liés à des activités de désaffectation. Une confirmation sera obtenue à la suite d'enquêtes sur le terrain au cours des activités de conversion. | |
| | <p>Pour les projets de désaffectation à l'extérieur des terrains appartenant au demandeur ou loués par celui-ci, fournir un plan de surveillance montrant comment l'installation désaffectée sera surveillée durant la période entre la désaffectation et la cessation d'exploitation. Ce plan doit inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • description des données de base recueillies ou obtenues pour les futurs résultats de surveillance devant servir de points de comparaison; échelle de graduation, étendue et intensité des données de base suffisantes pour répondre aux exigences de surveillance du projet; • description des méthodes de surveillance des sols, de l'établissement de la végétation, des mauvaises herbes invasives, de l'hydrologie des terres humides, et de la qualité de l'eau de surface et souterraine; • plans d'urgence advenant la découverte de sols ou d'eau contaminés, la perte d'épaisseur de couverture ou des conditions météorologiques exceptionnelles nuisant à l'intégrité des installations désaffectées; | s.o. | Tous les travaux liés aux activités de désaffectation le long de la section à convertir du Projet sont situés sur des terrains appartenant à TransCanada ou à Énergie Est ou loués par l'une d'elles. |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-------------------------------------|--|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> commentaires des parties intéressées – tous les commentaires des parties prenantes devraient être pris en considération et, s'il y a lieu, incorporés au plan. | | |
| | <p>Pour les projets de désaffectation à l'extérieur des terrains appartenant au demandeur ou loués par celui-ci, expliquer comment la régénération naturelle des terres forestières ou des prairies indigènes à l'intérieur de l'empreinte du projet a été prise en considération dans la planification de la désaffectation. Cela devrait comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> exposé montrant si la revégétalisation naturelle des terres non agricoles pourra avoir lieu ou non pendant que l'installation est en désaffectation; exposé sur les limitations que cela imposerait sur la capacité de surveiller les installations; exposé expliquant si le fait de permettre la revégétalisation à l'intérieur de l'empreinte du projet limiterait les futurs choix relatifs à la cessation d'exploitation (p. ex., enlever le pipeline ou le laisser sur place) – si oui, comment cela a-t-il été pris en compte dans la planification de la désaffectation? | s.o. | Tous les travaux liés aux activités de désaffectation le long de la section à convertir du Projet sont situés sur des terrains appartenant à TransCanada ou à Énergie Est ou loués par l'une d'elles. |
| K.4 Aspects économique et financier | | | |
| | Exposer les coûts associés à la désaffectation proposée. | Volume 1, section 2.8 – Coût en capital estimatif : les coûts liés aux activités de désaffectation des installations de gaz, afin de préparer les actifs pour le transport de pétrole, ont été inclus dans le coût en capital estimatif pour le pipeline à convertir. | |
| | Confirmer que les fonds nécessaires sont disponibles pour financer la désaffectation proposée. | Volume 3, section 4.2 – Capacité de financement | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------------|--|---|---|
| | <p>S'il y a des tiers expéditeurs qui utilisent le pipeline, ou s'il est possible que des tiers expéditeurs l'utilisent à l'avenir, fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> information sur le coût comptable initial des installations et l'amortissement accumulé jusqu'à la date de la mise à la réforme; expliquer les conséquences sur l'assiette tarifaire restante, en fournissant les données comptables prescrites dans le <i>Règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs</i> ou le <i>Règlement de normalisation de la comptabilité des oléoducs</i>, et préciser s'il s'agit d'une mise à la réforme ordinaire ou extraordinaire. | <p>On peut consulter l'information sur les détails comptables de la cession des actifs dans le Volume 2, section 4.4 – Incidence sur la base tarifaire.</p> | <p>Les installations de gaz qui sont démantelées et désaffectées à la suite du changement de service (principalement les vannes de la canalisation principale et les séparateurs de condensat) ne font pas l'objet d'un suivi distinct des actifs du pipeline et comptent pour une très petite partie de la VCN de 1 G\$ des actifs dont la cession est proposée.</p> |
| | <p>Expliquer l'incidence sur le programme de financement de la cessation d'exploitation de la société ou s'assurer que la désaffectation ne nuit pas au programme. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> expliquer tout changement aux coûts estimatifs de cessation d'exploitation pour le réseau ou tout changement au calendrier estimatif établi pour la cessation d'exploitation de divers tronçons; expliquer tout changement aux plans de financement des futures cessations d'exploitation. | <p>Les répercussions de la cession des actifs sur les expéditeurs de gaz de la canalisation principale sont décrites dans le Volume 2, section 4.4.4 – Répercussions financières de la cession d'exploitation du pipeline. Les plans de financement de la cessation d'exploitation pour les expéditeurs d'Énergie Est sont décrits dans le Volume 3, section 2.4.1.3 – Démantèlement et cessation d'exploitation.</p> | <p>La désaffectation des installations utilisées précédemment pour le transport de gaz n'aura pas d'incidence sur le programme de financement de cessation d'exploitation pour les expéditeurs de pétrole.</p> |
| K.5 Données foncières | | | |
| | <p>Décrire l'emplacement et les dimensions de l'emprise existante ou des terrains de l'installation qui seraient touchés par les activités de désaffectation.</p> | <p>Annexe Vol 5-3, Annexe Vol 2-4 et Annexe Vol 2-5</p> | |
| | <p>Fournir une carte ou un plan de site pour le pipeline ou les installations devant être désaffectés.</p> | <p>Annexes Vol 5-5 à 5-9, Annexes Vol 5-35 à 5-39 et Annexes Vol 12G-24 à Vol 12J-72</p> | |
| | <p>Indiquer l'emplacement et les dimensions des aires de travail temporaires nécessaires pour les activités de désaffectation.</p> | <p>Volume 7, section 3.2 et Annexe Vol 7-3</p> | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-------------------------|---|--|----------------------------------|
| | Fournir un registre des activités de consultation publique entreprises pour les propriétaires fonciers touchés qui comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> tous les entretiens avec les propriétaires fonciers au sujet des activités de désaffectation proposées; un résumé des problèmes ou préoccupations soulevés par les propriétaires fonciers; ce que le demandeur propose en réponse aux préoccupations soulevées par des personnes ou propriétaires fonciers pouvant être touchés, ou une explication si aucune autre mesure n'est requise. | Volume 8, section 5 | |
| | Fournir un plan montrant comment la consultation des personnes ou propriétaires fonciers touchés sera menée durant la période entre la désaffectation et la cessation d'exploitation. | Volume 7, section 4 et Volume 8, section 5 | |
| K.6 Consultation | | | |
| 1. | L'Office s'attend à ce que les demandeurs envisagent un processus de consultation pour tous les projets. Prière de se reporter au chapitre 3.3 du <i>Guide de dépôt</i> de l'Office pour un complément d'information. Faire part des plans de décontamination, s'il y a lieu, aux propriétaires fonciers et parties prenantes (voir la rubrique B. 2 sur la cessation d'exploitation). | Volume 7, section 4.8 et Volume 8, section 5 | |

RUBRIQUE O – DEMANDES DE RÉVISION, DE MODIFICATION OU DE NOUVELLE AUDITION

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|--|---|----------------------------------|
| 1. | Les demandes répondent aux exigences énoncées à l'article 44 des Règles. | | Sans objet |
| 2. | Dans le cas d'une demande de modification d'une ordonnance, d'un certificat, d'une licence ou d'un permis, préciser les raisons pour lesquelles la modification est requise et fournir tous les renseignements utiles à l'appui du | <ul style="list-style-type: none"> Volume 2, section 3.2 Annexe Vol 2-3, 2-4 et 2-5 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|--|-----------------------------|----------------------------------|
| | changement proposé, y compris les renseignements exigés dans la rubrique pertinente du <i>Guide de dépôt</i> . | | |

RUBRIQUE P – DROITS ET TARIFS

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|----------------------------|--|---|--|
| P.1 Coût du service | | | |
| 1. | Exposer les mesures prises avec les parties intéressées pour discuter des questions en jeu et tenter d'en arriver à un règlement négocié. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.1.1 – 2.2 : Appel de soumissions et droits négociés | |
| 2. | Tableau sommaire du coût du service total, indiquant les montants comptabilisés pour l'année de base, les estimations de l'année courante et les prévisions pour l'année d'essai, ainsi que la variation d'une année à l'autre des éléments de coût suivants : <ul style="list-style-type: none"> frais d'exploitation, d'entretien et d'administration transport par des tiers amortissement et amortissement financier de l'installation impôt sur le revenu taxes autres que l'impôt sur le revenu revenus divers rendement de la base tarifaire postes reportés autres postes | | Sans objet. Méthode d'établissement des droits négociés. |
| 3. | Analyse de chacun des éléments de coût ci-dessus et explication de toute variation importante d'une année à l'autre. Les coûts répartis entre des entités réglementées et non réglementées doivent comprendre les coûts bruts, les coûts attribués à chaque entité, la méthode de répartition des coûts et une justification de l'à-propos de la méthode utilisée. | | Sans objet |
| 4. | Tableaux montrant le calcul et le cumul mensuel des soldes, ainsi que le calcul des frais financiers connexes, qui précisent les montants réels et les montants estimés. | | Sans objet |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------------------|---|---|---|
| 5. | Tableau de rapprochement des ajouts aux comptes d'installation et des ajouts au titre de la déduction pour amortissement aux fins de l'impôt sur le revenu, pour l'année de base, l'année courante et l'année d'essai. | | Sans objet |
| 6. | Tableau qui détaille les changements au solde de l'impôt reporté, pour l'année de base, l'année courante et l'année d'essai. | | Sans objet |
| 7. | Fournir le coût estimatif total de la cessation d'exploitation, de même que la période d'encaissement pendant laquelle les revenus seront accumulés. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.19 • Volume 3, section 2.4.1.3 | |
| P.2 Base tarifaire | | | |
| 1. | Tableaux qui détaillent la base tarifaire accompagnés des hypothèses et des calculs concernant les installations ajoutées et réformées, et le fonds de roulement en espèces. | | Sans objet |
| P.3 États financiers | | | |
| 1. | Rapport annuel aux actionnaires courant. Rapport annuel aux actionnaires courant de la société mère (s'il y a lieu). | <ul style="list-style-type: none"> • Annexe Vol 3-10 | |
| 2. | États financiers pour l'année de base ainsi qu'une explication des principales hypothèses retenues dans la préparation des états financiers. | | Sans objet |
| P.4 Coût du capital | | | |
| 1. | Capitaux investis : Une description de la sources des capitaux, notamment les soldes impayés par catégorie de capitaux et par année, investis dans la base tarifaire du réseau et dans toute usine en construction au cours des cinq dernières années et de toute année visée par la demande, ainsi que toute caractéristique pertinente de chaque catégorie et source de capitaux, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts, les engagements, les options intégrées, les rangs et les droits de vote. | | Sans objet. Méthodologie d'établissement des droits négociés. |
| 2. | Méthodologie, techniques, méthodes et modèles : Une description de la méthodologie utilisée pour estimer le coût du capital et le rendement global de même que les techniques, méthodes et modèles qui la composent. | | Sans objet |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|--|---|----------------------------------|
| 3. | Méthodologie pour les éléments justificatifs : Une justification des éléments justificatifs spécifiquement sélectionnés qui sont utilisés dans l'estimation du coût du capital, ce qui comprend notamment les prévisions, le rendement des obligations, le taux hors risque, le rendement et le cours du marché, les primes de risque du marché et les taux de croissance. | | Sans objet |
| 4. | Frais de la dette : Une description et une justification du financement proposé pour les frais de la dette dans le cadre du taux de rendement de la base tarifaire, dont une description détaillée, avec les tableaux à l'appui, du calcul relatif au recouvrement de la dette au cours de toute année visée par la demande. | | Sans objet |
| 5. | Risque commercial : Une évaluation détaillée des risques commerciaux que court le demandeur, notamment les risques relatifs au marché, à l'approvisionnement, à la concurrence, à l'exploitation et à la réglementation. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.5 | |
| 6. | Risque financier : Une description et une justification de la façon dont le demandeur a examiné les risques financiers dans l'estimation du coût du capital et dans l'établissement du taux de rendement et de la structure du capital proposés, ainsi qu'une description des autres méthodes d'évaluation des risques financiers, la façon dont ces autres solutions ont été incorporées à l'analyse ou la raison pour laquelle elles n'y ont pas été ajoutées. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.5 | |
| 7. | Actifs assujettis à la réglementation : Une évaluation de haut niveau des répercussions qu'ont les autres actifs et passifs du demandeur ou de la société mère sur le coût du capital pour les installations visées (le cas échéant), en tenant compte du principe de l'entité autonome. | | Sans objet |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|---|--|----------------------------------|
| 8. | Sociétés ou actifs comparables : Une analyse des risques commerciaux que court chacune des sociétés comparables ou chacun des actifs comparables, y compris des risques relatifs au marché, à l'approvisionnement, à la concurrence, à l'exploitation et à la réglementation, et une description de tout rajustement apporté ou envisagé pour accroître la comparabilité, lorsque l'estimation du coût du capital est basée sur des sociétés ou des actifs comparables. | | Sans objet |
| 9. | Données relatives à d'autres pays : Une évaluation des conséquences d'utiliser des données financières provenant de pays autres que le Canada, y compris, sans s'y limiter, l'incidence de toute différence dans les régimes fiscaux, les devises, la bourse des valeurs mobilières, le risque réglementaire et les risques du marché ainsi qu'une évaluation de la nécessité d'effectuer les rajustements aux données de ces autres pays. | | Sans objet |
| 10. | États financiers : Les plus récents états financiers vérifiés du demandeur et les notes afférentes ou, lorsque cela n'est pas possible, ceux de sa société mère. | <ul style="list-style-type: none"> • Annexe Vol 3-10 | |
| 11. | Cotes de solvabilité : Les deux plus récents rapports de solvabilité du demandeur délivrés par chacune des agences de notation reconnues ou, si cela n'est pas possible, ceux de sa société mère. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4.2 et Annexes Vol 3-5 à Vol 3-9 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|--|-----------------------------|----------------------------------|
| 12. | <p>Rendement et structure du capital passés : Une description et un état (le cas échéant) des données suivantes pour les cinq dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les soldes réels pour chaque catégorie de capital ainsi que les structures du capital réelles qui en découlent; • le rendement réel; • les hypothèses utilisées pour déterminer les résultats réels; • le rendement permis et la structure présumée du capital; • les explications pour tout écart entre le rendement actuel et le rendement autorisé; • les explications pour tout écart entre la structure présumée du capital et la structure réelle. | | Sans objet |
| 13. | Émission de titres : Une description des dettes, droits sur l'actif ou autres formes d'émission de titres, du produit net et brut de la société et de leur utilisation. | | Sans objet |
| 14. | Tableau récapitulatif : Un tableau récapitulatif illustrant les taux de rendement demandés pour chaque catégorie de capital (le cas échéant), la structure présumée du capital (le cas échéant) et le calcul du rendement sur la base tarifaire. | | Sans objet |
| 15. | <p>Norme de rendement équitable : Une démonstration claire de la manière dont le rendement total du capital proposé répond à toutes les exigences relatives à la norme de rendement équitable. Pour ce faire, le demandeur doit expliquer dans quelle mesure le rendement proposé respecte les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être comparable à celui que rapporterait le capital investi dans une autre entreprise présentant un risque analogue (critère de l'investissement comparable); • permettre à l'entreprise réglementée de préserver son intégrité financière (critère de l'intégrité financière); • permettre à l'entreprise d'attirer des capitaux additionnels à des conditions raisonnables (critère de l'effet d'attraction de capitaux). | | Sans objet |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------------------|--|--|--|
| P.5 Droits et tarifs | | | |
| 1. | Description concise du réseau pipelinier et des activités réglementées, y compris une carte du réseau montrant les zones tarifaires et les régions de livraison. | <ul style="list-style-type: none"> Annexe Vol 3-3 : Tarif du pétrole – Règles et règlements Volume 3, section 2.4.1.4 : Droits indicatifs Volume 1, section 2, figure 2-1 | |
| 2. | Exposer la méthode de conception des droits visée par la demande et fournir une justification de tout changement proposé. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.4 : Droits négociés | |
| 3. | Tableau comparatif des revenus de l'année d'essai associés à chaque catégorie ou type de services, suivant les barèmes de droits en vigueur et ceux qui sont proposés. | | Sans objet |
| 4. | Décrire les révisions proposées au tarif, les justifier et fournir des tableaux comparatifs illustrant les changements proposés par rapport aux tarifs en vigueur. | | <ul style="list-style-type: none"> Annexe Vol 3-3 : Tarif du pétrole – Règles et règlements |

RUBRIQUE R – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, CESSION OU PRISE À BAIL OU FUSION

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|---|---|--|--|
| Compagnie se dessaisissant des installations | | | |
| 1. | La nature de l'opération. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 2, section 3 | |
| 2. | Une carte indiquant le tracé du pipeline et les installations pertinentes en amont et en aval, ainsi que toute installation pipelinrière susceptible d'être laissée en plan par suite de l'opération. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 1, sections 2.7.1 et 2.7.2 Volume 2, section 3.2 | |
| 3. | La confirmation qu'une copie des documents a été remise aux nouveaux propriétaires de l'installation. | | Une copie des documents sera remise aux nouveaux propriétaires à la date du transfert ou par la suite. |
| 4. | Le montant estimatif de ce qu'il en coûtera pour cesser d'exploiter les installations. | | Sans objet |
| Compagnie se portant acquéreur des nouvelles installations | | | |
| 1. | Le nom du nouveau propriétaire et exploitant du pipeline, y compris les coordonnées des personnes-ressources. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 2, section 3.1 Volume 3, section 4.1 | |
| 2. | Le coût historique, l'amortissement passé en charges et la valeur comptable nette de l'actif. | <ul style="list-style-type: none"> Volume 2, section 4.4.1 | |

| N° de référence | Exigences de dépôt | Dans la demande? Références | Non dans la demande? Explication |
|-----------------|--|---|---|
| 3. | Le prix d'achat de l'actif. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, sections 3.3 et 3.4 | |
| 4. | Description de l'utilisation à long terme prévue des installations. | <ul style="list-style-type: none"> • Demande | |
| 5. | Description de tout changement aux conditions des services fournis par le pipeline, y compris les effets prévus sur les droits. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, sections 4.4.3 et 4.5 | |
| 6. | Un plan exposant en détail comment le demandeur obtiendra l'information ou les documents nécessaires pour entretenir et exploiter les installations en toute sécurité. | | TransCanada recense et compile actuellement l'information et les documents nécessaires pour le transfert de l'actif, qui seront remis à Énergie Est à la date du transfert ou par la suite. |
| 7. | Décrire ce qu'elle comprend de son obligation financière relativement aux futures cessations d'exploitation. | <ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.19 | |